

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, WERNER Élisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, BOUÉ Jean-François, PANDOLFO Chantal, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PENVEN Christine (pouvoir à LERAY Marie-Françoise), ROUSSEAU Gilles (pouvoir à MITNIK Laure), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à CHAUVIN Paul), LARUPT Erwann (pouvoir à HONORE Laurent).

Secrétaire de séance : HONORÉ Laurent.

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS et Emmanuelle JAOUEN DGSA - Mairie de Binic - Étables-sur-Mer,

Ordre du jour :

0-1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2021

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 1 - Installation de conseillers municipaux
- 2 - Élection d'un adjoint
- 3 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité directeur de l'Office de Tourisme de Binic-Étables-sur-Mer
- 4 - SBAA : Rapport 2020 prix et qualité eau et assainissement collectif

FINANCES

- 5 - Débat d'orientation budgétaire 2022
- 6 - Attributions de subventions
- 7 - Contrat groupe statutaire – révision

TRAVAUX

- 8 - Programme de travaux de la salle des Loisirs - Approbation du programme et demandes de subventions
- 9 - Programme de travaux de l'espace France Services - Approbation du programme et demandes de subventions
- 10 - Études RD 786 : avenant à la convention de partenariat avec le Département
- 11 - Extension du réseau électrique 16, rue Saint-Pol
- 12 - Octroi d'une servitude rue des Fontaines (ENEDIS)

URBANISME - DOMAINE

- 13 - Dénomination d'une voie
- 14 - Régularisation d'une emprise foncière de la salle des loisirs
- 15 - Cession foncière Saint Roch
- 16 - Avis de la Commune sur le recul du trait de côte

TOURISME - ÉCONOMIE

17 - Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Office de Tourisme de Binic-Étables-sur-Mer

18 - Convention de prestation de service avec l'association Kreiz-Breizh Sauvetage Secourisme pour la surveillance des plages pour la saison 2022

INFORMATIONS DU MAIRE

0-2 - Délégations du Conseil Municipal au Maire et informations

0-3 - Agenda

Monsieur le Maire : On est encore dans le mois des vœux, donc je me permets de vous offrir mes vœux les meilleurs, de souhaiter à toutes et à tous de belles choses pour cette année 2022, tout en espérant que nous partagions des projets, qu'ils soient nombreux et qu'ils soient fructueux.

Avant de démarrer ce Conseil, nous avons été sollicités par une demande de prise de parole de la part d'agents, donc je vais passer la parole à Madame TEFFO.

Madame TEFFO : Bonsoir à tous. Je ne sais pas si on m'entend bien ? C'est bon ? J'interviens aujourd'hui en tant que secrétaire du CHSCT, et à la demande d'une partie des agents et des membres du personnel du Comité technique. Depuis des années, nous avons connu des situations difficiles et sommes en cours de reconstruction et de restructuration. Nous ne voulons plus être au cœur des débats politiques au sein du Conseil Municipal. Cela revient trop souvent, et nuit à la dynamique actuelle de cohésion de groupe que nous essayons de retrouver. Nous rappelons que les problématiques de déroulement de carrière des agents se débattent ou se soutiennent au sein des instances représentatives du personnel, et non au sein du Conseil. Nous rappelons l'obligation de neutralité, devoir de réserve et de discrétion des agents du service public et nous ne souhaitons pas que nos noms soient divulgués au sein du Conseil Municipal ou tout autre support ayant des fins politiques. Vous remerciant de votre bienveillance. Les agents de Binic - Étables-sur-Mer.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons pouvoir donc ouvrir cette séance. Je voudrais aussi saluer deux nouveaux conseillers qui vont être installés tout à l'heure, les remercier de leur présence et leur souhaiter la bienvenue. Donc il s'agit de Chantal PANDOLFO et de Jean-François BOUÉ.

Le secrétaire de séance est Laurent HONORÉ, et je vais lui demander de procéder à l'appel.

Laurent HONORÉ : [Appel]

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Et je vais lire l'ordre du jour de notre Conseil de ce soir ;

La délibération n° 15 va être retirée de l'ordre du jour, car il nous manque des renseignements encore d'ordre technique. Ce sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal. Vous avez eu par courrier un ajout d'un point, une sollicitation qui nous est arrivée de la part de la DDTM pour se prononcer sur le retrait du trait de côte.

Est-ce qu'il y a des remarques sur l'ordre du jour ? Je vous remercie.

Approbation du Procès-verbal Conseil Municipal du 22 décembre 2021

Monsieur le Maire : Nous allons donc commencer par l'approbation du procès-verbal du précédent Conseil, du 22 décembre 2022. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal qui vous a été soumis ? On va donc passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le point n° 1, installation de Conseillers Municipaux.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1 – Installation de Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire : Suite à la démission, en date du 10 décembre 2021, de Karen Fichelson, conseillère municipale, et celle de Paul Rosner, adjoint, acceptées par le Préfet des Côtes-d'Armor le 3 janvier dernier, les postes ainsi devenus vacants doivent être pourvus par les candidats venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle ils appartenaient, et Monsieur Jean-François Boué et Madame Chantal Pandolfo, suivants de la liste du groupe Transition citoyenne ont fait connaître leur accord pour intégrer le Conseil municipal. Vu l'article 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, vu le Code électoral et son article L 270, le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jean-François Boué et de Madame Chantal Pandolfo. Donc bienvenue aux nouveaux conseillers !

2 – Élection d'un adjoint

Monsieur le Maire : Par courrier du 10 décembre 2021 adressé à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Paul Rosner a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal. Le poste d'adjoint donc est devenu vacant à compter de l'acceptation de la démission par Monsieur le préfet, qui est intervenue le 3 janvier 2022. Et donc nous allons procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Je dois procéder à la désignation de deux assesseurs pour le déroulement du vote, et je propose à Michel Léger et à Kevin Lebrun, s'ils l'acceptent, d'être les assesseurs. Merci à vous.

Je dois aussi vous informer que nous proposons que le nouvel adjoint soit nommé en position n° 3 dans la liste des conseillers municipaux. Ce n'est pas habituel parce que, habituellement, l'adjoint le dernier nommé doit être en bas du tableau, mais pour pouvoir respecter l'alternance hommes / femmes au sein des adjoints, ce qui est une obligation, nous proposons que le nouvel adjoint remplace Paul Rosner en position n° 3 du tableau.

Et je sou mets à votre vote la candidature de Pierre Hérisard, pour cette position d'adjoint. Je ne sais pas s'il y a d'autres candidatures ? D'accord.

Donc nous allons vous distribuer des bulletins de vote. Je rappelle à ceux qui détiennent des procurations de prendre deux bulletins. On va passer vous les distribuer.

Oui, monsieur Honoré ?

Laurent Honoré : Nous ne souhaitons pas prendre part au vote. Nous vous laissons faire ce que vous devez faire.

Monsieur le Maire : Pour vous six ? OK.

Donc 27 votes.

On fait une élection à bulletin secret, selon le Code des collectivités territoriales. On inscrit bien sûr le nom du candidat sur le bulletin – si on veut, évidemment : on peut ne rien inscrire, on peut inscrire un autre nom.

[Vote]

On va pouvoir procéder au dépouillement. Les assesseurs peuvent venir assister pour vérifier la conformité du vote. Donc normalement, il devrait y avoir 27 bulletins puisqu'on a des procurations pour tous les absents. On a 27 bulletins, donc on peut procéder à la lecture.

[Dépouillement]

27 bulletins : 26 pour et un vote blanc. Donc Pierre Hérissard est élu adjoint. Félicitations ! Je voulais préciser que les délégations qui seront confiées à Pierre Hérissard sont les délégations concernant les associations et le sport. Pierre, si tu voulais dire un mot ?

Pierre Hérissard : Oui, j'ai préparé un petit mot, mon premier discours peut-être. Je voudrais vraiment vous exprimer mes remerciements chaleureux pour cette confiance. Je mesure, depuis notre élection, tout le travail qu'il faut fournir. Je m'engage donc à faire le maximum en termes d'investissement, de disponibilité auprès des habitants et de tout collaborateur, dans un esprit d'équipe, avec l'ensemble des élus, de la direction générale, des services, de tous les agents de notre commune, avec et auprès de qui il est vraiment très agréable de réfléchir et d'agir. J'espère sincèrement vous faire honneur en me montrant à la hauteur de cette délégation.

Il se trouve que, légalement, je prends la place de Paul Rosner, et donc je voudrais vraiment ici transmettre à Paul toutes mes amitiés les plus sincères. J'ai vraiment apprécié travailler avec lui. J'y associe aussi Karen. Nous nous sommes rencontrés tous les mardis matin, pour travailler sur des dossiers. Je pense qu'il y a eu un travail remarquable de fait, pas toujours remarqué, et que les choses vont éclore cette année. Et j'ai à cœur de poursuivre aussi cette mission de transparence et participation des habitants. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Pierre, tu me permets de faire la transition, puisqu'on va parler participation des habitants et transparence. On a eu une réflexion en équipe municipale, et on a décidé collectivement, et comme je l'avais proposé, je prends en charge la coordination de la participation des habitants, en collaboration avec Gilles Rousseau, qui est conseiller délégué et avec Pierre Hérissard. Donc nous constituons tous les trois un groupe de pilotage de la participation des habitants, avec le renfort et l'appui de la chargée de mission Mathilde Legrand, qui a pris ses fonctions en début d'année. Voilà donc notre nouvelle organisation.

3 – Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité directeur de l'Office de Tourisme de Binic - Étables-sur-Mer

Monsieur le Maire : Selon le Code du tourisme, la composition du Comité de direction de l'Office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Par délibération du 22 décembre 2021 (et non pas 22, ça aurait fait une belle lignée de 2, mais c'est 2021), la commune a acté la reprise de la compétence Tourisme dont création d'office de tourisme. Cette prise de compétence est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Vu l'article 16 de la loi Engagement et proximité, vu la délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2021, vu la demande d'avis formulée à l'agglomération en date du 16 septembre 2021, vu la décision du Bureau communautaire en date du 10 novembre de ne pas formuler d'avis sur la reprise de compétence par la commune et d'approuver par ce biais cette dernière, vu la délibération du 22 décembre 2021, par laquelle la commune a repris la compétence Tourisme dont création d'office de tourisme au 1^{er} janvier 2022, il est proposé au Conseil municipal de fixer la composition suivante du comité directeur de l'ÉPIC Office de tourisme Binic Étables-sur-Mer : huit représentants titulaires désignés parmi les conseillers municipaux et huit suppléants, qui se décomposent de la manière suivante : cinq représentants du groupe Transition citoyenne (cinq titulaires et cinq suppléants), deux représentants du groupe Terre d'avenir (deux titulaires et deux suppléants), un titulaire représentant du groupe Ambition et sérénité et un suppléant, d'une part. Et d'autre part, sept représentants titulaires des socio-professionnels de la commune et sept suppléants.

La proposition de composition est la suivante.

Pour la liste Transition citoyenne : les titulaires : Paul Chauvin, Nathalie Mobuchon, Gilbert Bertrand, Laure Mitnik, Dominique Bellein-Gallo. Les suppléants Yannick Collin, Catherine Lec'hvien, Pierre Hérissard, Kevin Lebrun et Olivier Bézely.

Pour la liste Terre d'avenir : en titulaires Bernadette Machet, Annick Blanchard ; et en suppléants Erwann Larupt, Sophie Querré.

Pour la liste Ambition et sérénité : en titulaire Michel Léger, suppléant Bernard Escande.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ?

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

4 – SBAA : Rapport 2020 prix et qualité eau et assainissement collectif

Monsieur le Maire : Ensuite, il s'agit d'une présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport nous a été adressé par l'agglomération, tout récemment, et il vous a été aussi communiqué. Et je vais laisser Gilbert Bertrand nous en présenter quelques extraits et les chiffres-clés.

Gilbert Bertrand : On est sur l'exercice 2020, donc on a un an de décalage. Il y a deux parties.

Sur la première partie, donc sur l'eau potable, je ne vais pas lire exactement ce qu'il y a, parce que ça va être un peu long sinon, mais je vais essayer d'aller au principal. Saint-Brieuc Armor agglomération exerce la compétence eau potable sur les 32 communes, donc sur l'ensemble du territoire. C'était une compétence qui a été transférée par la loi. Elle a été automatique. On a deux systèmes sur l'agglomération, un qui est en régie, essentiellement autour de Saint-Brieuc et un certain nombre d'autres communes, et une autre partie qui se trouve exploitée en DSP (en délégation de service public), donc avec des entreprises qui gèrent le service : Veolia et Suez. Nous sommes dans cette catégorie, sur le Sud Goëlo (ce sont les six communes du Sud Goëlo auxquelles on appartenait), qui est gérée par Veolia sous la supervision de Saint-Brieuc agglomération.

Quelques chiffres pour se fixer les idées. Là, vous avez les chiffres vus de l'Agglo. Moi, je vais vous lire simplement les chiffres qui nous concernent, donc 77 267 abonnés, nous sommes à 11 000 sur le Sud Goëlo ; sur les kilomètres, on est à 244 km sur le Sud Goëlo. Il y a cette distinction régie / DSP voilà, c'est une approche possible, mais on ne va pas rentrer dans ces détails. L'indice de connaissance patrimoniale des réseaux varie entre 80 et 120. La consommation moyenne par habitant est de 155 litres en moyenne, et nous sommes largement en dessous, on est à 98 litres par habitant. C'est une constante, on est toujours un peu plus bas. L'eau est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique sur l'ensemble de l'agglomération. On a 100 % de contrôles positifs pour le Sud Goëlo. On a un encours de dette à 29 M€ et une durée de restitution de 3,9 années. On a un taux de réclamation qui est à 0 sur le Sud Goëlo et un taux d'impayés faible en Sud Goëlo, à 0,76 : très faible. Sur l'autre partie, on est sur des taux un peu plus importants, donc ça, c'est un élément de vigilance à avoir en tête. Le rendement du réseau, en fait ça veut dire ce qu'on perd dans les fuites : on est, nous, à 80 % sur le Sud Goëlo, donc on est dans la moyenne. 80 %, ça équivaut à une perte de 192 000 m³ dans les tuyaux sur le 1 million qui est distribué en Sud Goëlo. Les taux moyens de renouvellement, c'est les conduites qui sont remplacées par des nouvelles. On est 0,81 en Sud Goëlo et on peut convertir cela en nombre d'années pour remplacer tout le réseau, ça ferait 123 ans pour remplacer tout le réseau, si j'ai bien calculé. Le prix de l'eau, chez nous, est à 2,67 €. Là, on n'est plus sur le Sud Goëlo, on est sur les trois anciennes communes qui étaient dans syndicat de l'Ic (c'est une petite nuance), et on est passé de 2,20 à 2,67 €, de 2018 à 2020, soit 21 % d'augmentation. On s'est calés, en fait, sur l'Agglo progressivement, donc c'est une montée qui va se poursuivre : tous les tarifs seront unifiés en 2024, je crois, il n'y aura plus qu'un seul tarif d'eau. La facture standard (on a toujours une facture de référence) est à 320 € par an par abonné.

On va passer à l'assainissement collectif. C'est la même structure, donc je ne reviens pas dessus : régie, DSP, nous DSP avec Veolia pour le Sud Goëlo.

Sur les chiffres, nous sommes à 10 060 abonnés sur le Sud Goëlo, 171 km de réseau, avec une particularité, c'est qu'on a beaucoup de postes de relèvement (54 postes de relèvement) : c'est important, parce que les postes de relèvement sont des éléments de réseau fragiles qui peuvent déborder, donc ils sont tous surveillés à

distance par Véolia (l'exploitant). Les connaissances varient entre 100 et 110-120. Et le volume traité chez nous est de 1,6 (30.22) million de mètres cubes, ce qui est important. Il n'y a pas eu de débordement donc on est à 0 en débordement sur le système de l'assainissement, et le taux moyen de renouvellement est à 1,27 donc on est un peu meilleurs, 1,77 enfin 1,74 (30.38) sur le Sud Goëlo, ce qui fait 57 ans pour renouveler tout le réseau. Les conformités en performance des stations d'épuration, nous sommes à 88 % sur le Sud Goëlo. Et pour l'évacuation des boues, on est sur un taux de 100 %, avec un chiffre sur le Sud Goëlo, sur les tonnages de boues, de 328 tonnes sur notre secteur qui partent en épandage. Le prix de l'eau est à 2,84 en Sud Goëlo et la facture moyenne / standard à 340 € le mètre cube. Les recettes sont 15,2 M€ et on a 14,5 M€ de travaux, avec des subventions de 2,2 M€. La dette est à 49 M€ et 5,42 ans pour la restitution. Le taux de réclamation est très bas aussi, à 3,8. Et les impayés, on ne les connaît pas.

Je ne vais aller trop dans le détail, parce qu'il y en a un troisième, qui est l'ANC, le SPANC, le service public d'assainissement non collectif. Je vais juste donner quelques chiffres. Donc c'est pareil, on est regroupés à 32 communes. Là, on n'a pas d'exploitant privé, c'est l'Agglo qui s'occupe de tout, avec cinq agents. Sur Binic, on a 61 installations, Étables 267. Les missions sont des missions essentiellement de contrôle, de vérification lorsqu'il y a des ventes de biens ou des nouvelles constructions. Il y a eu 2 607 installations contrôlées. Le service a été fortement impacté par le COVID, avec une très forte baisse des contrôles périodiques. Sinon, l'élément marquant, c'est qu'il y avait un programme qui était subventionné par l'Agence de l'eau, de mise en conformité des branchements, et ce programme s'achève. Donc les services de l'Agglo s'attacheront en 2020 à clôturer les actions qui sont déjà engagées. Aussi les particuliers n'auront plus les aides pour se mettre en conformité dans l'avenir.

Voilà, je pense que c'est à peu près tout. Les documents sont accessibles, ce sont des documents publics, je pense qu'ils vont être sur le site. En tout cas, tout le monde les a eus.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert, pour toute cette présentation.

On va passer, donc, au point qui va nous prendre le plus de temps, je pense, ce soir, c'est le débat d'orientation budgétaire 2022.

FINANCES

5 – Débat d'orientation budgétaire 2022

Ce rapport va vous présenter les grandes orientations pour 2022. Et je vais vous demander, si vous voulez bien, de noter vos questions au fur et à mesure, et puis on vous donnera la parole en fin de présentation : on va essayer de dérouler la présentation sans interruption, et on reviendra sur les points sur lesquels vous voulez des précisions ou vous voulez débattre. Je passe la parole à Yannick Collin.

Yannick Collin : Merci. Bonsoir à tous. Effectivement, nous rentrons dans la période budgétaire. Au niveau des services, un travail important de préparation a déjà été effectué. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services pour la qualité du travail et la réactivité pour la mise à jour des documents. Au niveau politique, nous avons deux échéances incontournables : le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget, et le vote du budget qui se tiendra mi-mars. Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire que nous avons organisé en trois parties : le contexte économique et la loi de finances 2022, la situation de la commune, et les orientations pour 2022.

Ce document a été étudié en commission Finances, le 17 janvier.

L'année 2021 a été marquée par un fort rebond de l'économie, avec une progression du produit intérieur brut de 6,70 % et un chômage en baisse de 12,6 % (qu'on nous a annoncé aujourd'hui), ce qui représente à peu près 500 000 chômeurs en moins, mais également une accélération de l'inflation à 1,6 %. La loi de finances de 2022 prévoit une croissance proche des 4 %, une inflation à 1,5 % (l'INSEE prévoit plutôt 2,7 %) et un endettement toujours élevé puisqu'il représentera sans doute 114 % du PIB. Cette loi de finances n'anticipe pas de changement majeur pour les collectivités locales, avec une stabilisation de la DGF et une enveloppe de

la DSR en augmentation. On verra tout à l'heure que ce sont des prévisions, puisque la DSR pour nous a des chances de baisser. Les dotations à l'investissement local, appelées aussi la DSIL, seront maintenues voire amplifiées. Ce contexte, qui peut paraître favorable, incite néanmoins à une grande vigilance, en particulier à l'après-élection présidentielle, avec la fin de la stratégie du « quoi qu'il en coûte ». Certains conseillers gouvernementaux commencent à évoquer la mise à contribution des collectivités dans le redressement des finances publiques. Il est également question du retour des contrats de Cahors, avec un élargissement : c'était pour les collectivités plus de 30 000 habitants (je ne sais plus), et je crois que l'idée, c'est de signer un contrat avec l'ensemble des collectivités.

Concernant la situation des communes (dernière diapo), on retrouve l'évolution en 2021 des recettes de fonctionnement des communes à +2,8 %, et en particulier les produits des services à +19,6 %. On verra aussi tout à l'heure que, pour la commune, les produits des services ont fortement évolué, mais il faut remettre cela dans le contexte : en 2020, ces produits avaient fortement chuté, lié à la crise COVID. Les dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des communes ont augmenté de 1,5 %, et les charges à caractère général de 4,5 %. On pourra comparer avec nos chiffres tout à l'heure. En épargne brute, une augmentation de +10,6 %, et en épargne nette de +21,9 %. On a des dépenses d'investissement qui ont progressé en 2021 de 5,8 %. Ça, ce sont des chiffres pour l'ensemble des collectivités.

Concernant la situation de la commune, en termes d'habitants, on a une petite baisse de 72 habitants. Ça aura une petite incidence sur la DGF.

Les finances, globalement la structure financière de la commune : au niveau de la commune, on a le budget communal et cinq budgets annexes. Ce sont des chiffres par rapport aux dépenses réelles du compte administratif anticipé. Le compte administratif, on ne le votera qu'au mois de mars. On a un budget de 11,7 M€, principalement le budget communal de 9,75 M€. On n'aura plus le budget du port en 2022, puisque le port est passé, depuis le 1^{er} janvier 2022 à la SPL. Au niveau budgets autonomes, on a le budget du CCAS avec deux budgets annexes (les budgets des résidences autonomie), pour un budget total de 2,544 M€. Si on regarde la répartition des chiffres (sur laquelle il y a une petite erreur à rectifier), on a une répartition par nature qui comprend le budget communal, port et campings. En fait, ne sont pas intégrés les budgets cinéma, espace France Services et caisse des écoles, puisque ce sont des budgets qui sont subventionnés avec des subventions d'équilibre. On voit que la principale recette, ce sont les impôts et taxes, et ensuite les dotations et participations. Et en face, en dépenses, principales dépenses, les charges de personnel avec 4,202 M€.

Finances de la commune. On a commencé à faire une répartition par services – c'est la première fois qu'on le fait. Cette répartition pour cette année nécessitera encore d'être approfondie, mais permet d'avoir une idée déjà des dépenses que l'on peut avoir par services, entre autres les affaires scolaires, la culture, la jeunesse. Aujourd'hui, ces chiffres demandent à être affinés, puisqu'en fait on voit bien qu'en administration générale, on a encore 4,654 M€ qui demandent à être répartis dans les différents services, mais c'est un travail qui sera approfondi pour le prochain budget.

Si on regarde les recettes – je répète que ce sont des chiffres provisoires – on a une augmentation des recettes de 6,7 %, avec principalement une augmentation des produits des services. Si vous regardez la variation n-1, on est à 54 %, mais comme je vous l'expliquais tout à l'heure, cette augmentation est liée au fait que l'année précédente, il y avait une baisse importante. Et puis, si vous regardez dans les chiffres au niveau impôts, taxes et dotations, en impôts, vous avez une augmentation de 9,6 % ; par contre en dotations, il y a une baisse de 7,1 % : cela vient des effets de la taxe d'habitation, puisque, sur les dotations, on percevait une compensation de la taxe d'habitation, et que cette année, cette compensation se retrouve dans les impôts et taxes. Voilà pour les recettes.

Concernant les dépenses, on a une augmentation des dépenses de 7,8 %, donc qui est supérieure à l'augmentation des recettes. C'est ce qu'on constate depuis trois ans au moins, sur la commune. Sur cette répartition des dépenses, on peut noter une augmentation des charges à caractère général de +15 %. Si on regarde la moyenne de la strate, on est à +4,5 %, ce qui veut dire que nos charges à caractère général augmentent sensiblement plus que la strate. Voilà pour les dépenses.

Si, en parallèle, on regarde la différence entre ces recettes réelles et les dépenses réelles, on a l'épargne de gestion. Et concernant l'épargne de gestion, on reste dans les mêmes chiffres que les années précédentes. Vous voyez sur ces courbes l'augmentation de nos dépenses sur l'année 2021, et l'augmentation des recettes, avec la baisse qu'il y a eue sur les deux en 2020. Notre épargne de gestion pour l'année 2021 est estimée à 2,128 M€. À cette épargne de gestion, si on retire les intérêts de la dette et le remboursement du capital, on arrive à une épargne nette de 1,764 M€, chiffre sensiblement le même que l'année précédente. Cette épargne nette nous permet, avec le FCTVA et avec les subventions que vous avez en jaune et une petite partie d'emprunt, de financer nos investissements, et on voit qu'en fait, on dégage même du résultat, puisqu'on a des recettes qui sont supérieures aux investissements.

Si on regarde la fiche suivante, concernant la situation de la commune par rapport aux autres communes, à partir de quelques ratios, je ne vais pas les regarder tous, je vous laisserai si vous avez des questions par rapport à certains ratios, mais je vais en prendre deux ou trois qui sont significatifs. Les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, on voit que la strate de 5 000 à 10 000 habitants est à 939 € et notre commune à 901 €, donc on est à peu près dans les mêmes chiffres. Concernant les dépenses d'équipement, la strate est à 353 € par habitant et nous sommes à 378 €, nous sommes un petit peu au-dessus de la strate. Quelquefois, on a l'impression qu'on n'investit pas beaucoup, et finalement, quand on regarde la strate, on est au même niveau que les autres communes. Chiffre important, c'est notre dotation globale de fonctionnement : ce sont les dotations qu'on peut avoir de l'État. On voit qu'en moyenne, dans la strate, les communes perçoivent 153 € par habitant. Nous, nous sommes à 324 €. C'est un chiffre qui peut interroger, et surtout pour l'avenir. Autre chiffre important, c'est nos dépenses de personnel, où nous sommes à 59,48 % et la strate est à 56,15 %. Et si on regarde notre capacité de désendettement, nous sommes à 1,11 an (une année, quoi), tandis que la strate, on est à cinq années.

Concernant les investissements, vous avez dans le tableau suivant les investissements. La ligne en bleu, c'est ce qui était budgété, et puis en orange-marron, c'est une ligne qui prend ce qui a été réalisé plus ce qui est engagé. Donc on voit quand même que la plus grande partie des investissements se fait sur la voirie et sur les travaux sur le patrimoine. Et vous avez en troisième ligne bien sûr la mairie, qui a été l'investissement majeur de ces deux dernières années.

La dette de la commune, nous sommes, à début 2022 à 1 898 428 €. Si on prend la moyenne de la strate, elle est de 802 € par habitant, tandis que sur la commune, nous sommes à 263 €.

Au niveau personnel, 91 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020. Alors, ici ce sont des chiffres de 2020, puisque c'est le bilan social de 2020, nous n'avons pas encore celui de 2021. Et sur ces 91 agents, 80 % (77 agents) sont des fonctionnaires. La répartition des agents par catégories, vous avez 89 % des agents qui sont en catégorie C, et 7 % en catégorie B. Si on regarde au niveau chiffres, la masse salariale globale est de 3 870 447 €, ce qui représente une augmentation de 4,70 % par rapport à l'année précédente. On avait budgété une augmentation de 4,57 %, donc on s'y tient à peu près. Si on prend vraiment la charge nette de personnel, par rapport à cette dépense, on a quelques remboursements par l'assurance statutaire, de 80 869 €, et ce qu'on refacture aux autres budgets : 65 984 €. Pourquoi ? Parce que nous refacturons par exemple des services rendus par les agents aux autres budgets, sur le port par exemple.

On a mis un petit graphique sur l'évolution des recettes entre 2020 et 2021. L'objectif de ce graphique est de montrer l'effet de la taxe d'habitation, puisqu'il n'y a plus de perception de la taxe d'habitation au niveau de la commune. On perçoit la taxe foncière. On n'avait pas voté de taux de taxe d'habitation au mois de mars l'année dernière. En fait, on avait voté le taux du foncier. Et donc aujourd'hui, vous voyez que la principale recette, c'est la taxe foncière.

Si on regarde les autres recettes, les dotations forfaitaires sont à peu près du même niveau entre les deux années, une petite évolution de la DSR, et surtout une évolution importante des droits de mutation, puisqu'on est passé de 555 000 à 625 000 € cette année. Autre petit changement important, c'est au niveau de l'Agglo, où on a eu une baisse. On avait voté (sur les fonds de concours) le pacte financier, et pour cette année, on a une baisse de la dotation de l'Agglo.

Pour 2022, concernant les recettes au niveau de la fiscalité, il n'y a plus la taxe d'habitation. Vous avez le foncier bâti, le foncier non bâti, et par contre toujours la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est à 18,67 %. Le taux ne pourra pas bouger, je crois, jusqu'en 2023 inclus. Et sur le foncier bâti et le foncier non bâti, on a la main, mais pour l'instant, il n'est pas envisagé une augmentation cette année. Par contre, ce qui va augmenter sur notre feuille d'impôts, en tant que citoyens, c'est l'augmentation des bases, puisqu'il a été décidé une évolution de 3,4 %. C'est la révision de la valeur locative. On a pu faire une estimation par rapport à l'augmentation de ces bases, sans toucher aux taux, ce qui nous donnerait une évolution de 130 250 € au niveau de la perception de l'impôt. Cette évaluation ne tient pas compte non plus de l'évolution physique des bases.

Concernant les autres recettes, pour l'année 2022, on va estimer les droits de mutation à 500 000 €. On a vu l'année dernière plus de 600 000 €, l'année précédente 550 000 €. En espérant que la dynamique soit toujours la même, on peut inscrire 500 000 € au budget. On aura une recette au niveau des cantines par rapport au dispositif à un euro qui sera mis en place. En fait, dans les cantines, il va y avoir (on l'a voté lors du dernier Conseil) la restauration à un euro pour certaines familles. Cette baisse de recettes sera compensée par l'État, par une subvention ou une dotation. La dotation forfaitaire est estimée en légère baisse de 0,66 %, et la dotation de solidarité rurale et le FPIC en baisse également. On le verra tout à l'heure dans le tableau sur la diapositive suivante. Il y aura aussi, en termes de recettes, une perte au niveau du loyer de la Poste, puisque, avec l'installation de l'espace France Services (les travaux), il n'y aura plus ce loyer de perçu par la collectivité. On peut aussi estimer qu'il y aura un retour des produits des droits de terrasse (qu'on avait annulés cette année pour faire une aide aux commerçants, face à la crise). On aura aussi une recette supérieure au niveau du fonds de concours de l'Agglo, puisqu'il faut rappeler que, quand on a voté le fonds de concours, il y avait un lissage sur deux années. Cette année, on avait une perception, de tête je pense de 36 ou 37 000 €, l'année prochaine on percevra les 60 000 €, et 60 000 € qu'on percevra pendant les cinq années à venir. Et puis quelques subventions aussi liées aux emplois : 34 000 €. Les autres produits, on a voté l'augmentation des autres produits, lors du dernier Conseil municipal à 2 %.

Concernant les dotations, vous avez ici une estimation qui a été faite par le cabinet Finance active pour l'année 2022, donc une baisse de la dotation forfaitaire de 1,148 M€ et surtout une baisse de la dotation de solidarité rurale de 20 000 €. Tout à l'heure, je vous disais qu'il est prévu d'augmenter la dotation de solidarité rurale au niveau national ; on voit que nous, a priori, on ne sera pas dans cette augmentation-là. Et également (alors ça, c'est une estimation du cabinet, c'est à affiner) une baisse du FPIC – vous vous rappelez, le FPIC c'est une des dotations qu'on perçoit par le biais de l'Agglo – qui était à 165 000 € cette année, et a priori, d'après leurs estimations, on ne toucherait que 85 000 € en 2022. Ces chiffres sont à affiner.

Si on regarde le tableau suivant, les orientations pour le budget 2022, on arrive à un total de produits de gestion de 8,686 M€, avec la ligne la plus importante, les impôts et taxes, 5,352 M€, les dotations 2,583 M€, et produits et services 399 000 €, avec une augmentation de 19,6 %.

Avant de passer aux dépenses, je vous propose que chaque adjoint présente le projet pour l'année 2022. Tu prends la parole, Nathalie ?

Nathalie MOBUCHON : En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, nos orientations stratégiques pour 2022 sont :

- Poursuivre notre travail de structuration des services, en respectant une augmentation contenue des dépenses de personnel (on a prévu +3 %) ;
- Maintenir le dialogue social, en s'appuyant par exemple sur des séminaires entre agents et élus comme on a pu en organiser un premier au mois d'octobre dernier ;
- Travailler collectivement à un projet d'administration qui vise à améliorer la cohésion des équipes et le partage d'un projet commun ;
- Finaliser le travail sur les critères de l'entretien professionnel, le RIFSEEP, le CIA et les lignes directrices de gestion. Ça, c'est un gros travail, qui va nous prendre beaucoup de temps, qu'on a entamé effectivement et qu'il faut qu'on finalise au courant de l'année.

Quelques actions – certaines sont déjà engagées :

- Asseoir une nouvelle gouvernance au service technique, basée sur plus de collégialité.
- Apporter une attention particulière aux postes isolés. Là, on a cité en particulier l'Estran et le camping, où on a des agents qui sont seuls sur site. Nous nous étions déjà occupés, l'année passée, de la bibliothèque.
- Il nous faut aussi rédiger un règlement intérieur et un livret d'accueil, pour informer les agents de leurs droits.
- Mettre en place un réel plan de formation et un suivi des demandes des agents. Le travail a été démarré à l'année dernière, suite aux entretiens professionnels annuels, et va se poursuivre avec justement les entretiens professionnels de cette année, qui sont en cours et qui vont se terminer au 31 janvier.
- Et puis poursuivre aussi la démarche sur le télétravail, avec une estimation des besoins en matériel, une organisation des différents services. C'est un travail qui a débuté en ce début d'année.

Jean-Michel Treussard : Au niveau de l'enfance-jeunesse, pour 2022, nous avons prévu de structurer le service enfance jeunesse par le recrutement d'un responsable qui aura en charge la coordination de l'ensemble des activités des structures communales enfance-jeunesse, et traduira les orientations politiques en plan d'action. On a également prévu de renforcer l'assistance à l'éducation auprès des maternelles, la mise à disposition d'ATSEM supplémentaires pour les classes maternelles de la Vigie et d'Albert-Jacquard. On a prévu de favoriser la participation citoyenne des plus jeunes en intégrant les jeunes à des commissions sur certaines thématiques et en créant un Conseil municipal des enfants. Il est également prévu d'harmoniser les modalités de financement des écoles privées et la gestion des cantines scolaires, par la signature du contrat d'association avec l'OGEC Sainte-Anne. Et concernant la gestion des cantines, il s'agit de municipaliser le fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne comme les trois autres cantines.

Au niveau des actions :

- La cantine à un euro (ça a été évoqué tout à l'heure, donc je ne vais pas détailler).
- Comme action, il est prévu – c'est déjà mis en place d'ailleurs – le marché de la restauration unique pour les quatre écoles.
- La poursuite du dispositif Argent de poche.
- Et au niveau des ressources humaines, la création d'un poste de responsable enfance-jeunesse.

Monsieur le Maire : Concernant la participation citoyenne, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, je prends en charge l'animation de cette participation. Je m'engage à la faire vivre de manière transversale, donc sur tous les projets structurants de la commune, avec l'aide de Gilles Rousseau et Pierre Hérissard, pour ce qui est des élus, et l'appui de Mathilde Legrand qui a été recrutée en VTA (volontaire technique administrative) pour une durée de 18 mois. Donc participation dans les projets structurants. Animer et faire vivre la commission extramunicipale qui a été créée en décembre 2020 : réunir régulièrement cette commission extramunicipale et faire vivre et animer les groupes de travail.

Quelques actions pour 2022 :

- La mise en place de la plate-forme numérique participative Décidim, qui a été acquise avant l'été et dont le paramétrage est terminé. On va pouvoir la tester très prochainement, dans un premier temps en usage interne entre élus, et on proposera des espaces pour les minorités, et puis ensuite ça sera déployé par le biais de la commission extramunicipale, avant d'être élargi à l'ensemble de la population, au courant de cette année, avant l'été.
- L'accompagnement pour l'étude de la restauration collective. C'est un travail qui a eu lieu en 2021, et ça a donné l'occasion de plusieurs ateliers avec les usagers et les agents en charge de la restauration collective. On a décidé de se faire appuyer pour cette mission par un prestataire qui a été recruté tout récemment, Terralim, des ralliements avec Les Petites Rivières, donc qui associent leur savoir-faire pour nous accompagner sur ce projet. Cet accompagnement est financé entièrement par une subvention.
- Nous allons lancer la coconstruction sur le site de la Rognouse, donc sur le printemps, nous allons engager cette démarche participative.

- Nous allons poursuivre bien sûr le travail sur les traversées de Binic et pouvoir présenter à la population les scénarios qui ont été retravaillés par le cabinet Univers. Ça devrait pouvoir se faire au printemps.
- Et les ateliers participatifs. Concernant la bibliothèque, deux ateliers ont déjà eu lieu, un troisième va avoir lieu prochainement. Il va y avoir un questionnaire distribué aux habitants. Sur ce projet, nous avons l'appui de la bibliothèque des Côtes-d'Armor et de la DRAC, qui nous accompagnent.
- Au niveau des ressources humaines, je vous en ai parlé, il y a une prise de fonction de la chargée de mission participation citoyenne et gestion de projets.

Hélène Lutz : Pour la transition écologique, afin de respecter les engagements communaux vis-à-vis du PCAET (donc du plan climat) et notre engagement de transition écologique, nous continuerons à structurer la stratégie de la transition écologique de la commune, via notamment l'accompagnement d'un bureau d'études. Nous allons faire évoluer les pratiques de la commune, puisque nous sommes sur le chemin de la transition. Nous viserons l'exemplarité environnementale et nous chercherons à reconquérir la qualité de l'eau.

Quelques projets, quelques actions :

- La première, je l'ai dite.
- L'organisation d'un week-end la transition écologique les 14 et 15 mai 2022.
- On a déjà démarré la plantation et le renouvellement de haies bocagères au sein de la commune.
- Nous allons mettre en place les plages sans déchets plastiques et sans tabac.
- Et poursuivre le développement des voies vertes, de la signalétique, notamment dans les deux cœurs de ville, les mobilités douces et le mobilier urbain pour les vélos.
- Et enfin nous démarrons la restauration du sentier littoral.

Pour l'urbanisme, nos orientations, c'est continuer à protéger notre cadre de vie par un urbanisme négocié, notamment avec le PLUI et le SCOT, promouvoir de nouvelles façons d'habiter et faire une veille administrative pour saisir des opportunités.

Quelques actions :

- Poursuivre le travail avec l'établissement public foncier et les autres partenaires pour la rue des Écoles à Binic.
- Favoriser la construction de logements sociaux, notamment vis-à-vis du PLH. Et on est sur un projet d'habitat participatif.
- Poursuivre les études du projet des traversées de Binic et du cœur de ville de Binic.

Laure Mitnik : Pour l'économie-tourisme, l'objectif c'est quand même être un des acteurs du développement économique, même si la compétence économique est au niveau de l'agglomération, et d'être un acteur aussi du développement touristique, puisqu'on a eu le renouvellement du classement de station de tourisme de la commune dans sa globalité.

Sur les orientations stratégiques, c'était de :

- Continuer sur la reprise de la compétence tourisme, qui a été actée en décembre, et la création d'un schéma de développement touristique sur cette année.
- Faire un état des lieux économique et touristique du territoire.
- Créer une dynamique entre les acteurs économiques et touristiques.
- Travailler sur le soutien de l'activité commerciale en centralité, notamment avec un point sur la protection des linéaires commerciaux – il y a une étude en cours.
- Et un soutien aux actions de tourisme durable, donc formation des socio-professionnels et puis aussi auprès des commerçants.

Quelques actions :

- En investissement et en fonctionnement, bien sûr, ce qui va être vu sur le budget, c'est les subventions à l'office de tourisme.
- Il y a notamment aussi une étude sur un poste de manager de commerces, avec une première demande de financement auprès de la Banque des territoires, qui a été accordée, donc on va finaliser et voir comment l'organiser, si c'est sur une commune ou sur plusieurs communes de l'ancien Sud Goëlo. On a eu pour l'instant un accord de 40 000 € sur deux ans.
- Création aussi d'un observatoire économique qui sera en parallèle de ce poste de manager de commerces s'il est validé.
- Une étude sur l'identité de marque de la commune, puisqu'on reprend la compétence tourisme, donc c'est bien d'essayer de comprendre, et travailler sur ce schéma de développement touristique, c'était de bien comprendre les richesses potentielles de notre territoire et aussi ses faiblesses, et de voir comment on peut travailler dessus.
- Des actions de développement durable avec tout ce qui est les initiatives sur le zéro déchet ou des sensibilisations auprès des acteurs économiques et touristiques.
- Un travail sur la signalétique Commerces, qui a déjà démarré, et qu'on souhaite finaliser sur 2022.

En investissement, il y avait aussi :

- Les aménagements des abords de la piscine et de la pataugeoire de la plage de la Banche ;
- L'aménagement d'une aire de camping-car au camping des Fauvettes ;
- Et une nouvelle gestion aussi la surveillance des plages, suite au désengagement.

Kévin Lebrun : Pour la culture et le patrimoine, on a dégagé des grands axes, qui sont rendre accessible la culture toute l'année aux habitants du territoire et générer l'attractivité par la culture et le patrimoine. Là, on a deux volets, c'est-à-dire que non seulement on sait qu'on est une station balnéaire et qu'on a récupéré en plus la compétence tourisme, comme le disait Laure Mitnik juste avant, mais il faut aussi qu'on pense aux habitants à l'année, donc on a ces deux volets, à la fois l'attractivité sur des temps forts et la programmation annuelle pour que le territoire soit animé toute l'année. Et le deuxième volet éducation artistique à destination des scolaires : cela ne se limitera pas qu'aux scolaires, mais il faut que, dans le cadre de notre kit de sensibilisation, chaque élève puisse avoir accès à un spectacle, à une exposition etc., pour avoir un aperçu artistique global.

Dans les quelques actions envisagées :

- On a lancé l'étude de réhabilitation du cinéma le Korrigan.
- La poursuite de la réflexion sur la médiathèque (ce qu'évoquait Paul Chauvin, juste avant), c'est-à-dire le projet culturel, social, éducationnel et scientifique de la médiathèque.
- La coordination des équipements et des événements culturels à l'année. Il s'agit que chaque équipement culturel de la commune se réponde, et qu'il y ait une cohérence dans la programmation des différents lieux.
- Renforcer la découverte et l'accès des jeunes aux ressources culturelles et artistiques (je l'ai précisé juste avant).
- Et la poursuite du travail sur la valorisation du passé maritime de la commune. Un recrutement est engagé, on attend de voir les différents CV pour pouvoir prendre la décision.

Gilbert Bertrand : Sur les infrastructures et les travaux, il y aura la poursuite des travaux engagés. On travaillera sur des projets qui sont au service des habitants et qui visent la qualité de vie et la sécurité, avec sur la voirie, la rue des Fontaines, le boulevard Legris, la rue des Moulins, la rue Pasteur, le parking derrière le cimetière à Étables-sur-Mer et la rénovation de la promenade de la Banche, à Binic. L'effacement de réseaux et l'éclairage public sera aussi un axe de travail important. Et un renouvellement de matériel de travaux. Concernant les ressources humaines, on a le nouveau responsable du centre technique qui a pris sa fonction. Au niveau des moyens informatiques, le déploiement du logiciel OpenGST, et en parallèle aussi d'autres logiciels.

Sur le patrimoine bâti, également la poursuite des projets. On est toujours sur des projets au service des usagers, qui visent la sobriété énergétique et également la préservation et l'amélioration de notre patrimoine communal.

Les actions :

- Rénovation des vestiaires du stade de foot Jean-François-Capitaine, qui va démarrer.
- La rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs.
- La poursuite des améliorations fonctionnelles de la salle de l'Estran, donc sécurité, système Wi-Fi, éclairage, stockage et d'autres choses aussi.
- Finalisation des travaux sur l'église Notre-Dame d'Étables-sur-Mer.
- Le projet d'extension du centre technique municipal, en termes d'études dans un premier temps.
- Et la poursuite du diagnostic et de l'entretien des bâtiments, avec, dans les ressources humaines, l'arrivée d'un technicien depuis six mois, spécialiste sur les bâtiments, pour structurer et optimiser le patrimoine bâti.

Pierre Hérissard : Concernant la vie associative, que nous savons tous très riche sur notre commune, un vrai maillage social, générationnel, intergénérationnel, soutenir et accompagner les associations qui sont au cœur de ce dynamisme, renforcer l'interconnaissance des associations, accompagner les associations vers le développement durable.

Quelques actions :

- Nous souhaitons organiser un grand rendez-vous « Place des Associations », vraisemblablement en juin prochain, qui regrouperait tous les responsables associatifs. Beaucoup de thèmes pourront être abordés : il y aura l'interconnaissance, l'information, le fonctionnement, pistes d'amélioration, réflexion sur pourquoi pas une maison des associations.
- Poursuivre la préparation, la transparence et l'équité dans l'octroi des subventions.
- Conforter mais aussi valoriser les aides humaines et la mise à disposition des locaux et terrains. Et nous ferons en sorte d'avoir des conventions.
- Conforter et développer des actions de protection et de bien-être animal.

Aurélia Chorin : Concernant l'action sociale et les solidarités :

- Premièrement, nous souhaitons remettre sur le marché des logements à louer ou à acheter. La tension sur le logement dans notre commune nous a amenés à travailler sur les logements vacants, en partenariat avec les services de l'État et avec le service Habitat-logement de l'Agglo. Un courrier a été envoyé en décembre dernier aux 140 propriétaires de logements qui seraient vacants, pour connaître les raisons de la non-utilisation du logement, demander le projet pour ce logement et proposer un accompagnement.
- Deuxièmement, nous souhaitons aider à maintenir l'offre de soins sur la commune. Nous avons été alertés de certaines difficultés de recrutement ou d'installation de professionnels de santé, et travaillons actuellement ce sujet, de même avec une vision en réseau et la consultation des services de l'Agglo et de l'État.
- Troisièmement, nous souhaitons intensifier la collaboration et la modernisation des deux résidences autonomie. Ce point sera plus longuement détaillé lors du Conseil d'administration du CCAS de la semaine prochaine. Les points importants sont le travail en équipe entre les deux directions, avec notamment la mise en commun des documents et outils de travail, le développement et l'harmonisation des animations pour les résidents, et la réalisation d'une étude financière permettant des préconisations opérationnelles.
- Quatrièmement, développer l'accessibilité de notre commune. La commission communale pour l'accessibilité doit notamment tenir à jour la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées. Pour nous aider à mener à bien cette mission, deux ambassadeurs de l'accessibilité seront recrutés. Il s'agit de jeunes volontaires en service civique, qui établiront un premier état des lieux.
- Enfin, poursuivre les actions de prévention santé, de solidarité et d'aide aux plus démunis. Le CCAS en partenariat avec le centre intercommunal d'action sociale poursuivra ses actions en 2022, avec par exemple la reconduction des chèques cadeaux, des distributions des denrées alimentaires, les aides sociales financières et, de manière générale, le soutien à ceux qui en ont besoin.

Yannick Collin : Vous venez d'avoir la présentation de nos orientations stratégiques pour l'année 2022, mais aussi pour les années à venir, et avec entre autres des actions qui vont avoir une incidence sur les budgets fonctionnement et investissement.

Concernant le budget fonctionnement, en 2022, au niveau des dépenses, au niveau des charges à caractère général, quelques dépenses qu'on peut déjà anticiper, c'est le coût de l'énergie, puisqu'on nous a indiqué qu'il fallait prévoir une augmentation de 25 %, ce qui représente 60 000 €. C'est une donnée du SDE. On prévoit une inflation sur les autres dépenses générales de 3 %. Tout à l'heure, Laure, vous a dit aussi qu'on avait une nouvelle gestion des plages. Celle-ci va entraîner une charge supplémentaire de 30 000 €. Majoration des contrats d'assurance : on avait voté cette majoration des contrats d'assurances à la demande des assureurs, au mois de septembre. On aura 20 % supplémentaires sur la flotte automobile et 5 % sur la responsabilité civile. Dans nos dépenses, il faudra qu'on surveille plusieurs comptes, et en particulier les frais d'actes contentieux, la voirie, les réseaux. Alors là, je parle au niveau dépenses de fonctionnement, quand je parle de voirie. Le matériel roulant où on a des dépassements cette année. Et la télécommunication. Notre objectif est de maîtriser l'augmentation des charges à caractère général à 6 %.

Concernant les charges de personnel, il faut qu'on prévoie une augmentation de la rémunération des catégories C, avec la prime de précarité, soit 17 000 €. On aura une année pleine en IFSE pour les contractuels du Centre de gestion. Une majoration de l'assurance statutaire de 10 %. En parallèle de cette augmentation de l'assurance statutaire, on aura une baisse du remboursement à 90 %. En fait un coût total de 35 000 €, concernant l'augmentation de l'assurance. Quelques nouveaux postes qu'on vous a cités tout à l'heure à prévoir et à financer, donc on prévoit une augmentation des charges de personnel de 3 %.

Concernant les subventions et participations, on prévoit une augmentation de 12,7 %. Cette augmentation est essentiellement due à la reprise de la compétence tourisme, puisqu'on aura une subvention à verser à l'office de tourisme de 225 000 €. Cette subvention de 225 000 € comprend 209 000 € de subvention pure, mais également on valorisera le fait de louer l'office de tourisme et les services municipaux, qui arrivent par exemple pour l'entretien au niveau de l'office de tourisme. Cette dépense aura en parallèle une recette dans notre dotation de l'Agglo : la CLECT va réviser notre dotation, et normalement, on aura 209 000 € en recettes. La subvention au CCAS, on estime qu'on sera sur 73 200 € : même subvention que les années passées. Pour rappel, que ce soit la subvention CCAS, espace France services, la Caisse des Écoles et le cinéma, ce sont des subventions qu'on inscrit au budget, mais ce sont des subventions d'équilibre. Pour exemple, cette année, on avait prévu au budget 30 000 € pour le cinéma et on n'a eu besoin de verser que 3 000 €. On prévoit 200 000 € concernant les contrats OGEC, puisqu'on espère pouvoir signer la convention avec l'OGEC Sainte-Anne cette année. Pour la jeunesse, on a inscrit 130 000 €. Les subventions jeunesse ne seront votées qu'au mois d'avril ou mai, lorsqu'on aura les comptes de résultat des deux associations. Et pour les autres associations, on a une enveloppe de 173 000 €.

Voilà concernant les dépenses. Vous avez un tableau récapitulatif de ces dépenses, avec une évolution de 7,8 %, donc vous retrouvez les charges de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante. Voilà pour le fonctionnement.

Pour l'investissement, la capacité d'investissement théorique de la commune est de 5,8 M€. Elle se décompose de la façon suivante : la CAF nette (qui est estimée avec une grande prudence) est de 1,262 M€. Les subventions et les taxes d'aménagement 500 000 €. Le FCTVA, 300 000 €, on a pris la moyenne des trois dernières années. Le fonds de roulement disponible de la commune de 4,1 M€, qui regroupe l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, donc 2,019 M€ pour l'un et 2,091 M€ pour l'autre. Par contre, à prendre en compte, c'est le déficit d'investissement du port. On le verra tout à l'heure quand on verra le budget du port. Donc capacité d'investissement de la commune : 5,854 M€.

En dépenses d'investissement, cette année, les dépenses principales vont être sur des projets qui vont être lancés dès cette année, puisqu'il y a les vestiaires au niveau du stade de Binic ; il va y avoir l'espace France Services ; et également la salle des loisirs ; une part importante aussi de travaux de voirie, puisqu'on prévoit une enveloppe au niveau de la voirie proche de 1 M€. Vous avez, sur le deuxième tableau, une partie de la voirie qui est prévue. Alors, aujourd'hui, on ne vote pas le budget, on est bien sur le débat d'orientation budgétaire. Les projets que l'on a inscrits sur ces tableaux amèneront aussi à certaines discussions d'ici le vote du budget. On a prévu également, au niveau des services techniques, des changements de matériel, du renouvellement de matériel – ce sont quand même des sommes importantes : un tractopelle, quelques engins

et puis un tracteur. Au niveau rénovation thermique, on l'a vu tout à l'heure pour la salle des loisirs. On la verra aussi tout à l'heure par des demandes de subventions. On prévoit 1 M€. Alors, ces 1 M€ comprennent également tous les aménagements autour. L'espace France Services, 612 400 €. Et puis on a des dépenses importantes aussi sur les bâtiments. On a une enveloppe importante sur des études : étude sur Ker Ruellan, étude sur le cinéma, étude aussi sur les bâtiments sur Binic. Une enveloppe également importante, de près de 300 000 €, sur les réseaux, avec l'effacement de réseaux, mais aussi l'éclairage public (on a parlé, lors du dernier Conseil municipal, de quelques petits problèmes sur l'éclairage). Et puis des dépenses autrement sur le mobilier. Et au niveau environnement quelques dépenses prévues au niveau des plantations, espaces verts, écopâturages et puis de reboisement.

Je ne vais pas lire dans le détail toutes les dépenses prévues. S'il y a des questions, vous pourrez les poser tout à l'heure.

Deux demandes de subventions qui suivent : une concernant la salle des loisirs, que l'on verra tout à l'heure, on ne va peut-être pas les voir dans le détail puisqu'elles seront présentées tout à l'heure pour des délibérations, celle concernant la salle des loisirs et l'espace France Services.

Concernant le budget du port, on est bien sur un compte administratif provisoire, donnant des chiffres provisoires. Le total des dépenses pour l'année 2021 est estimé à 667 656 € et les recettes à 711 417 €.

Concernant l'investissement, on a en recettes 1 006 329 € et en dépenses 1 314 416 €, donc le port, en investissement, est déficitaire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en fait, il n'y aura plus de budget port en 2022, puisque le port a été transféré à la SPL, le Département reprend la partie investissement et la SPL reprend la partie fonctionnement. Certains investissements ne sont pas soldés, sur le port, et sur ces investissements, la commune a signé les marchés. Il s'agit entre autres du marché du dragage et du marché de la maîtrise d'œuvre du dragage. Donc il nous reste une partie qui sera reprise sur le budget communal. Le mois dernier, on a voté la possibilité de 25 % des investissements de 2021 : on pouvait les engager dès le début de cette année. Dans ces investissements, on avait prévu 84 000 € pour justement prendre en compte ces dépenses d'investissement du budget port sur le budget communal. Donc il y aura une somme totale des dépenses en TTC, puisqu'en fait le budget port est en hors-taxes, et le budget communal est en TTC. Donc on aura une somme de 36 734 € à reprendre sur le budget communal d'investissement de la commune. Et en recettes, on aura en parallèle une subvention du Département de 31 756 € qui est prévue lors du dévasage. En fait, lorsque le marché du dévasage a été lancé, il y avait une somme globale voisine de 900 000 €, et le Département nous subventionnait sur la moitié. Cette somme de 31 756 € représente le solde de cette subvention.

Il y a actuellement un emprunt sur le port. Cet emprunt est de 449 999 € au 1^{er} janvier, il sera repris directement par le Département.

On l'a vu tout à l'heure, par rapport aux dépenses et aux recettes de fonctionnement, le résultat provisoire est de 43 760 € et en investissement, un déficit de 308 087 €. Le résultat d'exploitation sera repris par la SPL. Par contre, il va rester dans les comptes de la commune pendant un petit moment, le temps de finaliser les dépenses qui ont un rapport avec l'année 2021, mais que l'on va payer simplement ici en début d'année 2022. Ces dépenses seront exclues de ce reversement au Département.

Concernant l'investissement, la commune reprendra le solde négatif d'investissement sur le budget investissement. Donc voilà concernant le budget du port.

Concernant le budget du camping, le résultat provisoire de 2021 est, en section de fonctionnement, de 134 981 € et en investissement de 120 194 €. On a perçu, en fin d'année, une aide exceptionnelle de 33 000 €. On a retrouvé, sur l'année 2021, le chiffre d'affaires de 2019. L'objectif, en 2022, est de maintenir voire de conforter l'attractivité du camping. Concernant les tarifs on a voté une augmentation de 2 % et quand on va

établir le budget, on va partir sur une stabilité du chiffre d'affaires. On mettra en place la facturation des frais de gestion de la commune vers le camping. En fait, la commune intervient entre autres pour l'entretien et puis également pour la tenue des comptes du camping. Donc on facturera ces prestations au camping, ce qui n'était pas fait jusqu'à ces dernières années.

En investissement, quelques investissements sont prévus, entre autres du matériel d'éclairage, des grillages et puis une étude : il va être temps qu'on lance cette étude d'aménagement au niveau des bungalows et de la maison.

Budget cinéma. Le cinéma a rouvert le 19 mai 2021. Le résultat provisoire d'exploitation est de 22 385 € et en investissement de -3 €. En 2022, la reprise d'une activité normale est espérée, et le retour à un chiffre d'affaires proche de 2019. On a signé un nouveau contrat avec Cinéode. Et en investissements, quelques investissements sont à prévoir, et ces investissements sont pris en charge partiellement par la CNC : 90 % des achats à hauteur des droits acquis ces dernières années. À l'heure actuelle, on a 3 811 € de droits acquis.

Dernier budget, le budget France Services. C'était le premier budget en 2021. Les charges à caractère général sont proratisées par rapport aux dépenses au niveau de la mairie et en fonction de la surface utilisée. Les salaires sont pris en compte par l'établissement France Services. Et en recettes, il y a une subvention de l'État, plus la subvention communale, et également 1 000 € venant du Département pour l'utilisation de bureaux. Le résultat provisoire pour 2021 est de 39 876 € et -6 793 € concernant l'investissement.

Pour 2022, il y aura lieu de voir, en termes de subvention, quel est le montant de la subvention à verser. On a prévu au budget communal 60 000 €. Par contre, on verra en termes de versement qu'est-ce qu'il y a lieu vraiment de verser, puisqu'en fait il s'agit d'une subvention d'équilibre.

Les investissements concernant la rénovation de la Poste sont pris en charge par le budget principal. Et il y aura quelques achats par contre à faire, d'investissement, mais là vraiment pour le fonctionnement de l'espace France Services.

Je vous remercie de votre écoute !

Monsieur le Maire : Merci, Yannick, pour toutes ces présentations. Merci aux élus qui ont présenté les projets chapitre par chapitre. Et merci évidemment aux services qui ont énormément travaillé sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Maintenant, on peut ouvrir le débat, et je vous invite à vous inscrire pour les prises de parole. Michel Léger. Est-ce qu'il y aura d'autres interventions ? Bien, Michel puis Laurent Honoré.

Michel Léger : J'ai quelques questions, mais qui sont relativement courtes, ne vous inquiétez pas. La première question concerne le personnel. J'ai cru comprendre, de par la lecture de la presse, qu'il y avait eu un assez grand nombre de départs dans les services municipaux. Est-ce que le recrutement des remplaçants se déroule dans de bonnes conditions, alors qu'on entend un peu partout que le recrutement est tendu et difficile pour toutes les entreprises et les collectivités ?

Nathalie Mobuchon : Non, il n'y a pas de souci de ce côté-là. On a lancé plusieurs recrutements et on a pas mal de candidatures à épilucher, donc je pense que notre commune attire effectivement le personnel.

Michel Léger : Parfait ! Deuxième question (ou plus une remarque), il y a un groupe de travail qui a été lancé il y a quelques semaines, sur un projet d'éventuel jumelage. On n'en parle absolument pas, il n'y a rien de prévu au budget. On rentre dans le concret maintenant, il y aura certainement besoin de faire ne serait-ce qu'une visite dans la ou les possibles villes jumelles, donc il y aura un petit peu de dépenses à prévoir. J'espère que Yannick Collin les laissera passer.

Monsieur le Maire : C'est noté. On verra donc dans la préparation du budget, les arbitrages, de manière à prévoir un financement, et je pense que Pierre nous fera remonter les demandes.

Pierre Hérissard : C'est déjà fait.

Monsieur le Maire : On ne l'a pas encore traité. Les réunions de préparation de budget vont commencer sur cette fin de semaine.

Michel Léger : Autre question, ça concerne les grands projets dont on n'entend pas ou peu parler. C'était évoqué de façon relativement allusive à certains endroits du document sur lequel on vient de travailler. On ne sait pas trop comment évolue le projet cinéma Le Bretagne, ni exactement ce que vous voulez faire à la Rognouse quand on parle de coconstruction.

Monsieur le Maire : Concernant le cinéma, c'est une affaire qui est toujours devant les tribunaux, puisqu'il y a contestation de la déclaration d'utilité publique, donc on est contraint d'attendre. Néanmoins, on suit cette affaire avec l'établissement public foncier de Bretagne, mais là, on est dans une phase où effectivement, on ne peut pas dire grand-chose puisque les délais des tribunaux sont ce qu'ils sont. Le contact n'est pas rompu avec le propriétaire, mais aujourd'hui, on n'est pas dans une fenêtre de négociation, on est obligés d'attendre une décision du tribunal.

Et l'autre question, sur la Rognouse, j'en ai parlé tout à l'heure brièvement, c'est vrai. Je peux donc vous assurer que cette concertation et coconstruction va démarrer, là, au printemps. On a un accompagnement par le CAUE, donc les architectes du Département, et puis aussi par le Conservatoire du littoral. Je pense qu'on va commencer, j'en suis sûr même, par une invitation à destination de la population, pour venir sur le site, faire une présentation de l'histoire et puis présenter aussi les contraintes législatives qui s'imposent sur ce site, et ensuite avoir quelques regards par différents intervenants, de manière à amorcer la discussion et la participation, qui va se dérouler sur plusieurs mois, avec la population.

Michel Léger : Il faudrait que ça aille assez vite, parce que ça devient misérable, il y a des tags, partout !

Monsieur le Maire : Il y a des tags, oui, c'est vrai, c'est vrai...

Michel Léger : J'ai un dernier point, on ne parle pas (on évacue la chose systématiquement en disant « c'est du ressort de l'Agglo ») des entreprises, avec l'économie, et de l'éventuelle venue d'employeurs, pour créer des emplois sur la commune. Je trouve que c'est dommage. Je trouve que se dire « c'est l'Agglo », eh bien l'Agglo, à mon avis, ils vont essayer de façon toute naturelle, de pourvoir d'abord créer des emplois à Saint-Brieuc, qui a des friches, qui a de la place. Je ne vais pas jusqu'à suggérer de créer des usines à Binic-Étables-sur-Mer, ce n'est pas l'idée, mais des plates-formes tertiaires comme celle que j'ai créée, je pense qu'il y a de la place pour le faire. D'autant que Saint-Brieuc, à mon avis, ne va pas aller vite en besogne, puisque j'ai été à un certain nombre de réunions, puisque j'étais ambassadeur de la ville de Saint-Brieuc, pour justement rechercher des terrains à construire, et la première chose que les gens de Saint-Brieuc mettent en avant, c'est la grève du Joint Français. Je ne suis pas certain que ce soit très rapide.

Monsieur le Maire : Effectivement. Là-dessus, je ne sais pas si Laure, qui est en charge de dossiers à l'agglomération, veut intervenir ?

Laure Mitnik : Sur l'agglomération, il y a quand même un travail qui est amorcé par rapport à la coordination de tous les acteurs, notamment CCI, BGE et autres acteurs qui travaillent notamment sur la création et la reprise, pour avoir une coordination des actions. Et donc il y a quand même en effet des attentes par rapport aux communes pour qu'il y ait une offre, qu'on puisse avoir quelque chose de plus transparent par rapport à cela, et plus utile aussi pour les entrepreneurs ou les porteurs de projets.

Juste par rapport à cette idée de manager de commerces, qui, dans un premier temps, me tenait à cœur, c'était aussi de pouvoir avoir un guide d'accueil des nouveaux arrivants. On a quand même des cellules vacantes aussi sur la commune, en centralité notamment. Et donc c'était aussi un des points de direction. On n'a pas tout mentionné dans les fiches parce qu'on était réduits à mentionner quelques points, mais ça fait partie en

effet, sur l'accueil, d'avoir un meilleur accueil, un guide d'outils du commerçant. Peut-être, sur l'ensemble aussi, de centraliser et d'harmoniser tous les aspects réglementaires d'une ouverture de commerce, sur les terrasses, la signalétique, les panneaux d'affichage, l'accessibilité etc.

Michel Léger : Il faut être consciente que les commerçants et les entreprises, ce n'est pas la même approche. Donc dans la commune, qu'on commence à parler pour l'économie du commerce et des commerçants, OK ça crée des emplois, mais les entreprises, ça crée beaucoup plus d'emplois et beaucoup plus vite.

Monsieur le Maire : Gilbert avait quelques précisions.

Gilbert Bertrand : Par rapport aux grandes entreprises, simplement en regardant ce qui se passe à l'Agglo, c'est surtout la zone des Châtelets qui actuellement est en fort développement : pour ceux qui y passent de temps en temps, c'est vraiment un gros facteur économique, avec des entreprises qui s'installent. Et donc après, l'Agglo a des projets aussi... Alors, on n'est pas forcément partie prenante directe, mais ils ont des projets en cours, comme le Totem. Il y a des projets en cours sur Saint-Brieuc aussi. Nous, la difficulté locale qu'on a – et celle-là, il faut en être conscient – c'est quand même la disponibilité du foncier. C'est vraiment un problème pour implanter des entreprises qui ont besoin de surface. C'est une difficulté.

Laurent Honoré : D'abord, merci aux services pour la préparation de ce DOB, et à Yannick pour l'avoir présenté. DOB, ça veut dire « débat d'orientation budgétaire » donc il y a les orientations budgétaires : les projets en quelque sorte. Et je vous avoue qu'on est très dubitatif sur vos projets, votre politique. On ne sent aucune vision, en fait : on gère le quotidien du mieux possible certainement, ça, on ne vous l'enlève pas, mais par contre, la vision politique est désespérément vide. Et ce qui est peut-être plus inquiétant, c'est quand Yannick précise que ça, c'est le débat d'orientation budgétaire, donc des grandes orientations pour cette année 2022 et pour les années qui viennent. Ça veut dire qu'il ne se passe rien, ou il ne se passera pas grand-chose...

Il y a également le mot « débat », donc merci à Michel d'avoir fait le débat à lui tout seul. Un peu dommage quand même qu'un DOB soit sans débat, mais en même temps, quand il n'y a pas d'idées, c'est difficile de parler et de débattre, on est bien d'accord. Du coup, je vais faire court, parce que...

Monsieur le Maire : Ce serait mieux, parce que, comme vous répétez toujours la même chose, excusez-moi, Monsieur Honoré, mais je ne vais pas vous laisser continuer à dire les mêmes choses indéfiniment. « Il n'y a pas de projets » : je pense que vous n'avez pas écouté...

Laurent Honoré : Très attentivement, j'ai écouté ! Mais je veux bien terminer, si... Merci.

Monsieur le Maire : Oui, je vous laisserai terminer, mais je me permets de mettre un stop, parce que là, ça commence à bien faire.

Laurent Honoré : On peut clore ce débat. Si vous voulez qu'on ne débattre pas, il n'y a aucun souci, je connais votre façon de faire, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire : Je vous laisse terminer, mais pour apporter de nouvelles choses au débat, justement.

Laurent Honoré : Mais je ne peux pas apporter quelque chose de nouveau, quand vous-mêmes vous n'apportez aucune idée. Et je vous jure que j'aurais vraiment aimé (vraiment !) qu'on puisse dire « ah, ça, c'est un peu exaltant ; ça c'est un petit peu une nouvelle idée », mais en fait, qu'est-ce qu'on voit ? On voit tout simplement des projets qui étaient déjà engagés, y compris par l'équipe précédente. Une nouveauté : la salle des loisirs, qui n'était pas dans votre programme, il me semble, et c'est tout. Et puis quand on n'a pas d'idées, eh bien on fait de la voirie, on fait des choses, voilà, on gère le quotidien. Donc nous, effectivement, on est très déçus par ce débat d'orientation budgétaire, et permettez-moi de le dire. Et effectivement, je vais m'arrêter là, puisque ça nous paraît décevant et regrettable de constater qu'effectivement la commune maintenant est enracinée dans cet immobilisme, mais, ce qui m'inquiète, c'est que quand nous on n'avance pas, les autres, eux, continuent à avancer. Et ça, c'est vraiment dommageable pour nous tous !

Monsieur le Maire : Bien, je vois que vous ne changez pas d'argumentaire, mais on va continuer les échanges et continuer ce débat, qui est initié aujourd'hui entre élus, et qui apparemment ne vous satisfait pas. On a le projet de le partager aussi avec les habitants et nous verrons si l'appréciation est la même. En tout cas, nous serons prêts à répondre aux interrogations. Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Gilbert, tu veux intervenir ?

Gilbert Bertrand : Moi, devant le vide que vous évoquez, j'aimerais quand même vous rappeler vos débats d'orientation budgétaire, puisqu'on en a fait un certain nombre avec vous. J'ai pris le dernier ici, voilà la page principale. Alors bon, quand on dit qu'on est vide, je suis désolé, mais il n'y avait pas grand-chose dans votre dernier débat d'orientation budgétaire. On était en période déjà pré-COVID, donc je reconnais qu'il y avait une difficulté, mais n'empêche que je pense que voilà...

Monsieur le Maire : Une courte réponse ?

Laurent Honoré : Une courte réponse : pré-COVID, préélectorale, et surtout vous n'avez pas la malchance d'avoir effectivement une association qui vous bloquait judiciairement, ce qui était un vrai souci effectivement pour réfléchir à mettre en place, en tout cas, certains projets, mais on constate avec plaisir qu'ils sont maintenant mis en place par votre équipe.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je vais vous proposer de passer au vote pour acter que cette présentation de rapport d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Il s'en est suivi un débat. Est-ce que sur cette délibération, il y a des votes contre ? Des abstentions ? Huit abstentions.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE).

Voilà. Je vous remercie.

6 – Attributions de subventions

Pierre Hérisard : Étude des dossiers de subvention, qui a été une belle mobilisation. Tous les élus ont été invités à participer à cette préparation des subventions, en quatre grandes étapes : consultation possible des dossiers en mairie, trois groupes de travail ont été d'emblée organisés (Culture-événement, Jeunesse-social, Sport), il y a eu la Commission Finances et associations et ce Conseil municipal de ce soir. Tout le monde a été invité à y participer. Sur les consultations libres en mairie, sept élus de la majorité. Alors j'ai relevé un peu des heures pour avoir quelques petites statistiques. Sur les groupes de travail, ont participé des élus de la majorité et de la minorité, ainsi que Monsieur Yann Thébault et Madame Emmanuelle Jaouen. À ces trois groupes de travail, il fallait rajouter d'autres groupes de travail, il y en a eu quatre, vous avez les dates, les participations. Et nous avons eu la commission Finances et le Conseil municipal. L'ensemble de cette mobilisation est l'équivalent de cinq semaines de 35 heures. Je dis ça, parce que ce serait intéressant d'avoir le retour sur ce protocole qui vous a été proposé, pour étudier lesdites subventions.

Là, ce que nous vous proposons, c'est par thème. Je ne pense pas qu'on va lire association par association, si je n'ai pas d'objection.

Pour les associations sportives, le principe est de 35 € par enfant de la commune, et puis aussi le financement des emplois. Et donc, sur les associations sportives, nous arrivons à 26 010 €.

Là, vous avez la proposition de la commission Finances, après les propositions des groupes de travail. Vous avez les chiffres 2021, mais aussi les chiffres 2020, parce qu'une des difficultés, c'est aussi de se fixer à peu près un cadre. C'est un peu l'année 2020 qui nous a servi de cadre financier.

- Les associations culturelles, 25 820 €.
- Associations liées à la mer, 800 €.

Je vais arriver très vite au récapitulatif général. Vous avez reçu les tableaux.

- Associations jeunesse-école 5 845 €.
- Associations patriotiques 870 €.
- Vous verrez dans le tableau général qu'il y a aussi un budget réserve pour quelques subventions qui n'ont pas pu être données, pour différents éléments.
- Associations prévoyant une animation, et on peut être fiers des animations qu'il y a sur notre commune, on arrive à un budget de 93 350 €.
- Les associations dites sociales, on arrive à un total de 5 660 €.
- Les associations sportives extérieures avec des enfants ou des gens de Binic Étables-sur-Mer, on arrive à 1 050 €.
- Il y a un projet jeune qui est de 1 500 € qui se rajoute à tous les chiffres qu'on vient de passer.
- Et une réserve de 12 000 €.

Voilà, Yannick l'a annoncé, 173 000 €. Nous sommes à 172 905 €.

Et je laisse Paul pour les modalités de vote.

Monsieur le Maire : Avant de passer au vote, je voudrais, comme l'a dit Pierre, rappeler qu'on a pris comme base, en particulier pour les associations créant des animations, ce qui avait été voté en 2020, en disant qu'on espérait que cette année 2022 allait permettre de renouer avec les grands événements, les grandes animations, que l'on vit actuellement les derniers soubresauts, j'espère, de cette pandémie. Voilà. C'est le pari qu'on a fait. C'est pourquoi on s'est basé sur le vote des subventions 2020, concernant ces grands événements.

Je vous laisse revoir les chiffres et puis je vous invite à prendre la parole si vous souhaitez rentrer dans les détails. C'est à vous. Vous avez eu le tableau avec les notes du Conseil. Yannick ?

Yannick Collin : Il y a lieu de préciser qu'à ce tableau, il faut rajouter le versement d'un acompte de subvention à Cap à Cité et à Cap découverte. On a repris le même montant que l'année dernière, 47 862 € pour Cap à Cité et Cap Découverte 23 652 €.

Monsieur le Maire : Comme tu l'as dit, le vote pour les subventions pour les associations jeunesse se fera au mois d'avril ou mai, après qu'on ait eu connaissance des comptes de résultat. Par contre, on votera donc une avance.

Yannick Collin : Là on vote une avance, oui, comme on l'avait fait l'année dernière.

Monsieur le Maire : C'est cela qui va permettre donc de verser 50 % de ce qui a été versé en 2020. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais vous proposer... Concernant les potentiels conflits d'intérêts, trois élus ont déclaré ne pas participer au vote concernant des associations dont ils sont membres des instances dirigeantes : Jean-Michel Treussard pour Tao bien-être, Madame Machet pour Familles rurales, Bernard Escande pour BTNI. Voilà. Donc je vous propose de voter globalement les subventions, sauf pour ces trois associations où on fera un vote séparé. Est-ce que vous êtes d'accord pour cette procédure ? Pas d'opposition ? D'accord.

Donc je soumetts au vote les subventions telles qu'elles ont été proposées dans leur totalité, sauf les trois associations que je viens de citer. Est-ce qu'il y a d'autres potentiels conflits d'intérêts ? Non, ils ont été tous signalés à l'avance ? D'accord. Donc sur ce vote de subventions aux associations, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Donc, concernant le vote pour la subvention de l'association Tao bien-être, Jean-Michel Treussard ne prenant pas part au vote, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Concernant la subvention pour Familles rurales, Madame Machet ne prenant pas part au vote, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et concernant la subvention pour BTNI (Binic Terre-Neuve Islande), Monsieur Escande ne prenant pas part au vote, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le point suivant concerne le contrat de groupe statutaire : une révision de contrat, Madame Nathalie Mobuchon.

7 – Contrat groupe statutaire – révision

Nathalie Mobuchon : Comme vous le savez, les agents territoriaux ne relèvent pas du régime de la Sécurité sociale mais du statut de la Fonction publique territoriale. Donc, en cas d'arrêt de travail d'un agent, la commune doit prendre en charge l'intégralité de sa rémunération jusqu'à sa date de reprise, et même parfois l'intégralité des frais médicaux, en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle. Les communes peuvent décider d'être leur propre assureur ou de souscrire une assurance. Il est clair qu'une absence pour raison de santé, même de courte durée, peut avoir des conséquences financières et organisationnelles importantes. Donc, la commune de Binic-Étables-sur-Mer a décidé de souscrire un contrat de groupe statutaire auprès de la compagnie d'assurances CNP, via le Centre de gestion, qui assure les négociations et la mise en concurrence. L'assureur précédent a résilié le contrat à titre conservatoire, sauf acceptation de forte majoration. Il motive sa demande par des conséquences inédites de la crise sanitaire, ainsi que par les récentes évolutions réglementaires. La négociation a abouti à une majoration du taux du contrat CNRACL de 10 %, passant de 10,24 % à 11,26 %, un maintien du taux IRCANTEC à 0,95, une baisse des remboursements d'indemnités journalières à 90 % au lieu d'un remboursement à 100 % initialement, et une intégration des récentes évolutions réglementaires dans la couverture assurancielle.

Petite précision : si on passe cette délibération aujourd'hui, c'est parce que la demande ne nous est parvenue que le 30 décembre, suite à une erreur d'acheminement du courrier.

On a présenté cette proposition en commission Finances, le 17 janvier, on l'a évoquée aussi tout à l'heure dans le DOB.

Il vous est demandé ce soir d'accepter les modifications énoncées et d'autoriser le Maire à procéder à l'ensemble des formalités liées à cette évolution, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

TRAVAUX

8 – Programme de travaux de la salle des Loisirs – Approbation du programme et demandes de subventions

Monsieur le Maire : La première, une demande de subventions pour la rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs. Suite au diagnostic, l'engagement d'un programme de rénovation thermique et acoustique a été acté par délibération, le 16 octobre 2020, avec lancement du marché. La rénovation thermique permettra de réduire les charges de fonctionnement (une économie d'énergie attendue de l'ordre de 50 %) et de procéder à la modification de l'éclairage. Il y a un désamiantage de la toiture. La réhabilitation de ce bâtiment se verra exemplaire d'un point de vue environnemental, par l'utilisation de matériaux biosourcés et la récupération des eaux pluviales, et porte une ambition particulière aux réductions des nuisances sonores. S'agissant d'une salle qui sert pour accueillir des réunions, des mariages et autres manifestations conviviales, et se situant dans un environnement pavillonnaire, il nous a paru important de prendre en compte cette isolation acoustique de haute qualité, au stade de l'avant-projet définitif. Cela nous permet aujourd'hui d'approcher plus précisément l'enveloppe financière du projet et de solliciter les financements sur cette base, pour un montant total de travaux estimé à 833 400 € hors-taxes. Nous allons effectuer des demandes de subventions, sous réserve bien entendu qu'elles soient accordées. Nous sollicitons des subventions État, que ce soit de la DETR à hauteur de 250 000 €, de la DSIL et du CRTE à hauteur de 416 700 €, ce qui fait un autofinancement de la commune de

166 680 €, étant bien entendu que, si les subventions de l'État ne sont pas obtenues, nous solliciteront la Région et le Département.

Le calendrier de l'opération est le suivant : lancement des consultations en mars 2022. Le lancement des travaux est prévu pour le mois de septembre, avec une possibilité, si les délais d'instruction du permis de construire se tiennent dans les quatre mois réglementaires, l'on peut espérer un démarrage de travaux avant l'été. La demande de permis a été déposée début décembre.

Vu la présentation en commission Finances le 17 janvier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de plan de financement et le calendrier de l'opération, d'autoriser le Maire à lancer la consultation sur la base des dépenses prévisionnelles et du plan de financement, soit pour un montant total estimé de 833 400 € hors-taxes, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet, notamment auprès de l'État, du Département et de la région, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes, y compris à produire un nouveau plan de financement en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'État et des fonds régionaux si nécessaire.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame Machet.

Bernadette Machet : C'est simplement une remarque que je vais faire. J'ai repris le rapport d'orientation budgétaire de 2021, et là, vous présentiez cet investissement pour un montant de 564 000 € TTC avec la maîtrise d'œuvre comprise. Sur votre budget 2021, vous avez donc porté 250 000 €, puisque c'était la première tranche pour cet investissement. Or, aujourd'hui vous reprenez cet investissement et vous nous le présentez pour 1 M€ TTC, puisque moi je compare TTC par TTC. Donc je m'interroge tout de même pour ce doublement de prix sur un investissement. Je sais que les coûts de matières premières ont augmenté, qu'on est en période inflationniste aussi, mais enfin, passer du simple au double, cela me pose problème.

Monsieur le Maire : C'est vrai que l'augmentation est importante. Vous l'avez évoqué, il y a bien sûr l'augmentation du coût de la construction, ça c'est certain, mais au-delà de ça, je pense que l'estimation de départ n'était pas réaliste. Là, il y a eu un travail qui a été fait, et compte tenu des exigences posées quant à la qualité de la rénovation, sur le plan acoustique en particulier, ça a généré un surcoût qui avait été largement sous-estimé au départ. Ceci dit, je pense qu'Hélène, tu veux peut-être apporter des précisions ? Je sais que tu as eu cette discussion, tout récemment, par rapport...

Hélène Lutz : Oui, tout à fait. On a eu visio-conférence avec la DDTM et ils nous ont parlé effectivement de ces augmentations, mais ils nous ont montré (chiffres à l'appui) l'intérêt de rénover les bâtiments par rapport à une déconstruction-reconstruction. Par rapport au bilan carbone, il faut savoir qu'on dit aujourd'hui que le bilan carbone des bâtiments dépasse les 44 %, et dans ces 44 %, en fait, il n'y a que 13 % pour les bâtiments existants, le reste est dû à la construction. Donc lorsqu'on conserve un bâtiment et qu'on le rénove, sur le plan du bilan carbone, c'est très positif. Voilà ce que j'avais à dire, puisque nous venons de l'apprendre.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Je voudrais juste préciser que le coût des travaux ramené au mètre carré est de l'ordre de 1 700 €. Alors, je ne suis pas sûr du hors-taxes ou du TTC là, mais voilà. Et c'est en tout cas un prix qui est conforme à ce qui se fait sur des bâtiments de cette taille et pour cette destination.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Honoré.

Laurent Honoré : Si on comprend bien, c'était un projet visiblement un peu sous-estimé l'année dernière. Là, peut-être en le retravaillant de façon plus rigoureuse, effectivement on peut espérer un montant qui se rapproche davantage de la réalité, mais en fait c'est sur le positionnement qu'on s'interroge. C'est-à-dire, si on comprend bien, c'est une rénovation pour réaffirmer le caractère « salle des fêtes » de cette salle, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire : Oui, il n'y a pas de changement de destination sur la salle. Elle répond à son usage. Elle est utilisée pour beaucoup par les associations. Elle est aussi appréciée pour cette possibilité de la louer pour

des fêtes, des banquets, des mariages, avec la cuisine, etc. Donc elle est bien dans cette poursuite de sa destination, de son usage, simplement avec une optimisation à la fois sur l'isolation thermique et acoustique.

Laurent Honoré : D'accord ; donc on peut espérer qu'il y ait, comme vous dites, davantage de mariages, de fêtes, etc. Et dans ces cas-là, qu'en pensent les habitants qui habitent à côté ? Est-ce qu'ils ont été consultés sur le fait qu'on veuille réaffirmer ce caractère de fêtes, banquets etc., parce que c'est vrai que c'était une salle qui était moins utilisée / n'était presque plus utilisée en ce sens. Et c'est vrai que ça peut certainement générer des nuisances diverses. Je suppose donc il y a eu une enquête auprès des résidents. On n'est pas au courant de ce que ça a donné s'il y en a eu une. Je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Il va y avoir une présentation qui va être faite de ce projet, pendant cette période d'instruction bien sûr. Bien sûr que notre préoccupation, c'était de limiter les nuisances justement, pour les habitants. Ça va être développé, partagé, expliqué, bien sûr.

Laurent Honoré : D'accord, donc là, en fait, on part sur le projet mais on ne sait pas trop ce que pensent les gens autour, pour l'instant, c'est bien ça ?

Monsieur le Maire : Non, mais je ne sais pas... Par le passé, les conflits d'usage avec le voisinage, il y en a eu, c'est certain. Voilà. Après, d'abord cette isolation acoustique fera en sorte que l'usage sera beaucoup plus compatible avec le voisinage qu'aujourd'hui. Et puis on fera en sorte d'établir des règles d'usage, d'utilisation qui fassent que la cohabitation entre cette activité et la quiétude du voisinage soit respectée. Gilbert ?

Gilbert Bertrand : Du point de vue technique, le bureau Icare, qui a fait l'étude, a travaillé avec des bureaux spécialisés acoustique, structures et thermique, qui ont chacun rendu des copies assez travaillées du projet. Techniquement, c'est assez compliqué. Il y aura des superpositions de couches au niveau toiture pour obtenir les différents effets donc thermiques (éviter les déperditions) et puis acoustiques également, pour qu'il n'y ait pas de bruit vers l'extérieur, mais aussi de l'extérieur vers l'intérieur, parce qu'on a aussi ce problème-là, lorsqu'on a des réunions : la salle n'est absolument pas isolée actuellement phoniquement, et donc, quand il y avait des travaux dans le lotissement à côté, c'était très difficile de faire des réunions, par exemple. Donc ça, c'est les travaux qui ont eu lieu. C'était ce que je voulais dire sur l'étude.

Ce qui est ajouté aussi par rapport à l'actuel, au niveau de l'isolation phonique et thermique, c'est le doublement au niveau de tout ce qui est fenêtres. On aura des doublements vraiment physiques, donc qui atténuent le bruit et aussi des sas des deux côtés (entrée, sortie). Les deux, entrées et sorties, seront faites par des sas, donc ce ne sera plus une porte en direct, on aura un sas qui fera l'isolation.

Patrice Darche : On ne met pas en doute la qualité des travaux qui vont être faits à l'intérieur de la salle, mais on sait tous très bien que ce genre d'utilisation dans les mariages, les fêtes etc. génère aussi de la nuisance à l'extérieur, sur les parkings, les déplacements de voitures, les mouvements de personnes, etc. C'est plutôt dans ce sens-là qu'on voulait savoir si les riverains avaient été prévenus de cette rénovation, parce qu'à la qualité de l'isolation à l'intérieur, on fait confiance. Aujourd'hui, ils savent faire, et il n'y a pas de doute sur le fait que, effectivement, ça ne génère pas de bruit de l'intérieur vers l'extérieur, mais c'est tout ce qui se passe autour. On sait très bien ce qui se passe autour de toutes ces salles quand il y a des manifestations, pas associatives, mais mariages etc.

Monsieur le Maire : Tout à fait. C'est un projet dont on parle depuis déjà plus d'une année. La vocation de salle des fêtes n'a jamais été remise en cause, je pense, à ce niveau-là, et on n'a pas eu de sollicitation de la part du voisinage. Encore une fois, ça va être expliqué, partagé...

Je ne sais pas si on peut passer au vote sur cette délibération ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? six.

La présente délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ). Je vous remercie.

9 – Programme de travaux de l'espace France Services - Approbation du programme et demandes de subventions

Monsieur le Maire : Cette fois, c'est pour l'espace France Services. Par délibération du 18 novembre 2020, la commune a demandé la création d'une maison France Services ou d'un espace France Services afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives. Je ne reviens pas sur la définition de l'espace France Services, qui est aujourd'hui bien connue.

La délibération de lancement du projet prévoyait une localisation de l'espace France Services en mairie, à compter de janvier 2021, ce qui est effectif aujourd'hui, de manière temporaire, avant un transfert ultérieur sur le site actuel de la Poste distant de 300 m de la mairie. Ce bâtiment est situé au 10, Boulevard Legris, et nécessite des travaux conséquents. Le cabinet d'architecte Cariou a accompagné la commune pour traduire les besoins de la collectivité, en partenariat avec la Poste et avec les agents de France Services actuels : un projet d'aménagement du rez-de-chaussée.

Le stade d'avant-projet définitif permet aujourd'hui de définir plus précisément l'enveloppe financière du projet et de solliciter les financements sur la base suivante, donc pour un total de 510 000 € hors-taxes, pour lequel vont être effectuées des demandes de subventions auprès de l'État, dans le cadre de la DSIL Grands projets 2022, pour un montant de 408 000 €, ce qui laisse un autofinancement pour la commune de 102 000 €.

Au niveau calendrier, le lancement de consultation va se faire au mois de mars, et le lancement des travaux est prévu pour le mois de septembre.

Vu la présentation en commission des Finances le 17 janvier 2022, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises, sur la base du montant total estimé de 510 000 € hors-taxes, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet, notamment auprès de l'État, du Département ou de la Région, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes y compris à produire un nouveau plan de financement, en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'État et régionaux.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame Blanchard ?

Annick Blanchard : Le fait qu'il n'y ait pas d'autres demandes de subventions, est-ce à dire que l'implantation du pôle de proximité de l'agglomération est abandonnée, avec notamment la mutualisation de certains espaces, comme initialement prévu ?

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas du tout abandonné. Le fait que ça ne figure pas dans le plan de financement aujourd'hui, c'est qu'on attend des votes en Conseil d'agglomération pour acter les choses, et donc aujourd'hui, on part sur ce tableau, avec cette proposition de financement.

On va pouvoir passer au vote sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

10 – Études RD 786 : avenant à la convention de partenariat avec le Département

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne une convention de partenariat pour l'aménagement de la Départementale 786, dans la traversée de Binic.

Gilbert Bertrand : Dans le cadre des études relatives à l'aménagement urbain de la RD 786, une convention de partenariat avait été signée le 10 janvier 2019, auprès du Département des Côtes-d'Armor. Les élus ayant souhaité voir évoluer le programme d'aménagement au-delà de l'aménagement urbain de cette route, le Département sollicite la modification de la convention afin de transformer sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en une association à la réalisation des études.

Vu le Code général des collectivités territoriales, la délibération de la commission permanente du Conseil départemental n° 3.17 en date du 8 novembre 2021 approuvant la convention de partenariat pour les études établies dans le cadre de l'aménagement urbain de la RD 786 en traversée de Binic, vu l'avis favorable de la commission Travaux du 12 janvier 2022, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de partenariat pour les études d'aménagement urbain de la RD 786 en traversée de Binic établissant les modalités de participation et de financement d'une part, et les modalités d'association du Département aux études en tant que gestionnaire du réseau routier départemental d'autre part, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

L'avenant est en pièce jointe, ainsi que la délibération du Conseil départemental.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ). Je vous remercie.

11 – Extension du réseau électrique 16, rue Saint-Pol

Gilbert Bertrand : Il s'agit d'une demande d'un particulier qui souhaite faire relier une parcelle au réseau électrique. Cela a été vu en commission Travaux le 12 janvier 2022. Il est proposé que la commune passe la commande au syndicat départemental d'électricité, puis se fasse rembourser par le particulier.

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle AL 540 au 16, rue Saint-Pol à Binic-Étables-sur-Mer, ainsi que le versement au syndicat départemental d'énergie, qui est maître d'ouvrage des travaux, d'une contribution de 4 046 €. La commune pourra récupérer tout ou partie de la somme auprès du bénéficiaire de l'autorisation de construire par l'application des outils de financement du Code de l'urbanisme.

Les plans sont joints.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est votée à l'unanimité. Je vous remercie.

12 – Octroi d'une servitude rue des Fontaines (ENEDIS)

Gilbert Bertrand : Sur le plan qui est joint est représentée cette demande, qui doit permettre l'effacement des réseaux de la rue des Fontaines. Il convient de constituer une servitude qui permet la réalisation d'un réseau souterrain sur la parcelle 733, donc en haut de la rue des Fontaines.

Vu l'avis favorable de la commission des Travaux du 12 janvier 2022, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives au dossier.

La convention est également jointe.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est votée à l'unanimité. Je vous remercie.

URBANISME - DOMAINE

13 - Dénomination d'une voie

Hélène Lutz : En 2019, le Conseil municipal avait à l'époque autorisé l'intégration de la voirie de la résidence Les Bas Champs dans le domaine public communal, mais il avait été oublié de dénommer le nom de la seule et unique voie qui partage cette résidence. Elle est inscrite au cadastre comme s'appelant « l'impasse des Fontaines », et donc on demande la régularisation aujourd'hui.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, réunie en décembre 2021, il est proposé au Conseil municipal de valider la dénomination « Impasse des Fontaines » pour cette voie.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. C'est une régularisation en fait. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

14 – Régularisation d'une emprise foncière de la salle des loisirs

Hélène Lutz : Oui, alors le point suivant, il y a un numéro qui est mal fait, mais ce n'est pas très grave. C'est la régularisation de l'emprise foncière la salle des loisirs. Lorsque les bureaux d'études ont travaillé sur la rénovation globale de la salle des loisirs, rue du Chemin-de-fer, ils se sont rendu compte qu'une partie du toit débordait sur le domaine public communal. Il a donc été demandé de régulariser ce point au cadastre. Un géomètre est intervenu et a permis le rétablissement de la limite, en créant une nouvelle parcelle, dont vous avez eu le plan.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme de décembre 2021, il vous est proposé ce soir de valider la sortie du domaine public communal de cette petite parcelle sur laquelle la toiture de la salle des loisirs débordait.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

16 – Avis de la Commune sur le recul du trait de côte

Hélène Lutz : Alors le point suivant a été annulé et on va le remplacer par un point complémentaire qui vous a été envoyé. En effet, le ministère de la transition écologique a établi une liste des communes-socles qui pourraient bénéficier d'aides lors du retrait de côte. L'année dernière, on avait fait faire une étude par le CEREMA, qui avait montré qu'on avait plusieurs endroits de notre côte qui s'étaient effondrés, donc le ministère de la Transition écologique réagit, propose que la commune de Binic-Étables-sur-Mer soit inscrite dans ces communes-socles qui recevront de l'aide stratégique au moins. Par contre, la préfecture ne l'avait pas vraiment expliqué, mais en fait, il fallait que l'on passe ceci en délibération du Conseil municipal, c'est-à-dire que l'ensemble des élus donnent leur accord pour que Binic-Étables-sur-Mer puisse être inscrite comme commune-socle du projet du ministère de la Transition écologique.

Monsieur le Maire : Est-ce que cette délibération amène des questions ? On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

17 – Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Office de Tourisme de Binic-Étables-sur-Mer

Laure Mitnik : Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune est à nouveau compétente en matière de tourisme, et elle doit encadrer ses relations financières avec l'office de tourisme de son territoire. La commune et l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer œuvrent de manière concertée à la promotion et à la valorisation des atouts touristiques du territoire, et à la qualité des retombées économiques générées par ces activités. Pour mener ces actions touristiques, la commune accompagne l'office de tourisme dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens qui définit les engagements réciproques pour le choix et la mise en œuvre des actions, mais également les moyens nécessaires à leur réalisation, notamment la mise à disposition d'un local avec la refacturation du loyer. La subvention versée en 2021 par l'agglomération de Saint-Brieuc Armor agglomération était de 209 162 €. Le loyer et les charges sont estimés à 16 422 €.

Vu les dispositions de l'article 16 de la loi d'Engagement et proximité, vu la délibération du 22 décembre 2021, par laquelle la commune a repris la compétence Tourisme pour création d'office de tourisme, vu l'avis favorable de la commission Économie-tourisme du 18 janvier 2022, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer pour l'année 2022, telle qu'annexée à la présente délibération, et d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 225 584 € à l'office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer pour l'année 2022.

Monsieur le Maire : Merci, Laure. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ). Je vous remercie.

18 – Convention de prestation de service avec l'association Kreiz-Breizh Sauvetage Secourisme pour la surveillance des plages pour la saison 2022

Gilbert Bertrand : Le SDIS a informé la commune de la décision du CASDIS de mettre fin à sa prestation de surveillance des eaux de baignade à compter de l'année 2022. Il est précisé que le dispositif de surveillance des activités de baignade pour la saison estivale proposé aux communes était mis en œuvre depuis 1998, dans le cadre d'une mission périphérique de la surveillance, et ne s'inscrit pas dans les missions de service public du SDIS (le service départemental d'incendie et de secours) au sens de l'article L.1424-2 du CGCT. Le conventionnement avec le SDIS ne concernait que huit communes du département. Afin de maintenir un dispositif de surveillance sur la commune dans les mêmes conditions que la prestation proposée par le SDIS 22, des associations spécialisées ont été sollicitées pour étudier la faisabilité d'une prestation de service complète dès juillet 2022. La Société nationale de sauvetage en mer, la Fédération nationale des maîtres-nageurs sauveteurs et Kreiz-Breizh Sauvetage secourisme ont été consultées, entre octobre et décembre 2021. Seule l'association Kreiz-Breizh Sauvetage secourisme a pu répondre favorablement à la commune.

Le personnel interviendra selon les modalités suivantes. Les nageurs sauveteurs sont recrutés pour une période de deux mois, du 2 juillet au 29 août 2022. La période de surveillance est fixée du 4 juillet au 28 août 2022. Les journées en amont et en aval de cette période constituent un temps de préparation et de désinstallation nécessaire. Les périodes et horaires de surveillance sont définis par arrêté municipal. Il est prévu d'assurer la surveillance du 4 juillet au 28 août, tous les jours entre 10 heures et 20 heures, plus 30 minutes de mise en place et reconditionnement, donc adaptée aux horaires des marées et avec un planning particulier pour la piscine de la Banche. Le nombre de surveillants de baignade passe de 16 (avec le SDIS) à 20, en application de la convention collective des sports, contrairement au SDIS. Vous avez la liste des effectifs. En sauveteurs, on en a un de plus sur la Banche ; le reste des plages, on est à deux, auxquels il faut ajouter un adjoint chef de poste pour chacun des sites, un chef de poste, et pour l'ensemble, un chef de secteur, et on a aussi deux sauveteurs volants qui viennent en assistance lorsqu'il y a un besoin particulier sur l'une des plages, ou pour

remplacer quelqu'un d'absent. Ça fait un effectif de 20 personnes. Il est précisé que de la plage de la Banche compte un sauveteur supplémentaire pour assurer la surveillance de la piscine.

Vu l'avis de la commission Travaux réunie le 12 janvier, ainsi que celui de la commission Tourisme, réunie le 18 janvier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prestation de services pour un montant de 98 984 €, telle qu'annexée à la présente délibération, et d'autoriser le Maire à la signer.

Sont joints le projet de la convention et le règlement de fonctionnement des postes de secours.

Et je tiens à remercier les services qui ont fait un travail assez intense, puisque c'était dans la période des congés. Il y a eu plusieurs allers-retours avec les différentes associations, donc des aspects techniques, des aspects juridiques. Ça a été un travail vraiment important de leur part.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Darche.

Patrice Darche : Sur ce point effectivement, nous avons échangé déjà au cours de la commission Travaux, mais on n'avait pas en notre possession la convention, donc j'ai regardé la convention et depuis je me suis un peu renseigné. Il y a vraiment un article dans la convention qui me pose problème, c'est dans les conditions particulières. Il est noté « dans le cas où l'effectif minimum obligatoire pour l'ouverture de la surveillance ne serait pas atteint, le poste de secours deviendra un poste d'intervention ». Alors je ne comprends pas, à partir du moment où on n'a pas l'effectif pour la surveillance, comment ce poste peut devenir un poste d'intervention. Ce qui me gêne dans cet article... Alors, moi, je ne le connaissais pas, peut-être que c'est réglementaire et juridiquement... mais j'ai peur que la commune s'expose à un recours en cas d'accident, parce que je ne comprends pas la finalité. Une équipe d'intervention, sur les plages, c'est trois hommes. Il aurait fallu que dans cet article soit noté, au minimum, l'effectif minimum à partir duquel effectivement elle passait en poste d'intervention. Les sauveteurs seront à l'intérieur du poste ou à l'extérieur, la flamme sera baissée, mais il n'y aura pas de surveillance. C'est quand même difficile à admettre pour le public, à un moment de se dire... Les gens ne vont pas comprendre. Il y a des sauveteurs (trois, quatre...), alors je ne sais pas, la limite n'est pas fixée, ce qui pose problème là : on n'a pas de limite à partir de laquelle on passe d'un type de positionnement à un autre. Et juridiquement, je ne sais pas sous quelle forme ce n'est pas attaquable en cas d'accident grave. Si c'est de la bobologie, bien sûr, mais en cas d'accident grave... Ça, c'était un point, donc je me permets de le souligner.

Un autre point, un détail : l'intitulé pour la signature, il faudra le changer, ce n'est pas le responsable de la gestion de baignade de la commune de Plérin qui va signer la convention ! Enfin, je pense... Mais c'est un détail.

Autrement, dans la proposition de cette délibération, je vous l'avais déjà dit, effectivement, la SNSM été sollicitée, et a répondu négativement parce qu'elle n'avait pas le personnel. Par contre, des communes voisines (je me suis un peu renseigné) ont aussi sollicité d'autres associations que je ne connaissais pas, mais d'autres associations ont répondu, à peu près dans le même type, sauf que l'amplitude horaire est plus importante. Voilà : toujours sur les 35 heures avec sept jours sur sept, l'amplitude horaire est plus importante et le coût est quand même légèrement moindre, même s'il n'y a que trois plages sur cette commune à surveiller, et non pas quatre comme chez nous. Je ne connaissais pas. Je ne mets pas en doute – je vous l'ai dit – la capacité et le professionnalisme des gens qui vont intervenir avec l'association Kreiz-Breizh, mais ce qui me gêne, c'est qu'on n'ait pas eu la possibilité de pouvoir comparer deux propositions. C'est un peu dommage qu'on n'ait pas eu deux tableaux, avec deux propositions, et les prestations de chaque association.

Gilbert Bertrand : C'est pour ça qu'en fait, on est sur une proposition pour cette année, et l'an prochain, on pourra faire mieux, et on compte sur vous pour nous aider là-dessus, puisque vous connaissez bien le domaine. Là, on est vraiment sur une année.

Sur la question de la limite, on va se rapprocher de l'association pour voir si on peut fixer un nombre. De toute façon, la flamme sera baissée s'il n'y a pas de surveillance, donc au point de vue sécurité et garantie, c'est eux

qui ont la responsabilité, c'est clairement marqué, donc voilà, mais il faut qu'on regarde ce point-là, et c'est vrai que le temps a été court. On aurait dû prendre cette remarque et la régler là, si on avait eu une ou deux semaines de plus, mais on va voir ça.

Et par rapport au coût, je ne pense pas qu'on puisse comme ça, avec les chiffres qu'on a... Parce que c'est des salaires qui sont quand même... Je ne vais pas dire qu'ils sont bas, mais enfin, je ne vois pas trop comment on pourrait diminuer, sachant qu'on a quand même quatre plages à surveiller.

Patrice Darche : Oui, non, non, mais après, effectivement, le SDIS était parfait en termes de coûts et en termes d'organisation, je n'y suis plus, mais effectivement, ça change totalement la donne, et je sais que ce n'est pas simple de trouver des associations qui soient capables de surveiller... Effectivement, en responsabilité, c'est énorme. L'année prochaine, si vous renouvez la convention avec Kreiz-Breizh, on n'aura pas le coût des équipements, puisqu'il est facturé dans la convention.

Gilbert Bertrand : Là, justement, on a pris en compte d'acheter nous-mêmes les radios. On aura les radios, donc ça sera moins cher. Par contre, ils fournissent l'oxygène, parce qu'il y a des bouteilles, donc il y a une certaine sécurité. Donc là, c'est en prestation qui est dans le prix qu'on vous a indiqué.

Patrice Darche : Par rapport à mes remarques, je serais intéressé d'avoir la réponse par rapport à cette condition particulière, si vous pouviez nous la fournir. Et puis par rapport à tout ça, simplement, sur cette délibération, nous allons nous abstenir. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous.

Laurent Honoré : Monsieur le Maire, c'est vrai que Gilbert le disait, ce n'est peut-être pas tout à fait prêt, à une semaine ou 15 jours, peut-être qu'on vous pourrait remettre cette délibération au prochain Conseil municipal, tout simplement ? Nous, on s'interroge simplement – et vous l'avez bien compris – sur le...

Monsieur le Maire : Oui, je comprends. Alors, après, remettre, c'est un petit peu compliqué parce que là, les associations ont besoin de procéder au recrutement, et on est déjà limite. Habituellement, le recrutement se fait en fin d'année. Et là, c'est une année un petit peu particulière, donc je ne pense pas qu'on puisse remettre, surtout qu'on n'a pas de Conseil au mois de février, le prochain Conseil est au 16 mars : ça serait trop tard et les mettre dans une situation difficile, et secondairement nous mettre dans une situation difficile. Donc je pense que ce n'est certainement pas parfait, mais là, je crois qu'on va demander la précision concernant la condition particulière et vous transmettre la réponse. Je vous remercie d'avoir attiré l'attention sur ce point. Mais voilà, je crois qu'on va prendre l'engagement, si vous m'autorisez à signer la convention avec les précisions demandées.

Je vous propose de passer au vote. Est-ce que sur cette délibération il y a des oppositions, des votes contre ? Des abstentions ? J'ai entendu six abstentions.

La délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ). Je vous remercie.

INFORMATIONS DU MAIRE

0-2 - Délégations du Conseil Municipal au Maire et informations

Monsieur le Maire : Il me reste à partager quelques informations concernant mes délégations, selon attribution du 21 décembre 2021 de l'étude pour la restauration idéale au groupement conjoint Terralim associé aux Petits Ruisseaux, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, pour un montant de 22 720 € hors-taxes.

Des notifications ensuite de subventions : 15 000 € de l'Agence nationale des territoires pour le financement du poste de chargé de mission en participation citoyenne et gestion de projets ; 25 200 € de l'État (du ministère

de l'Agriculture et de l'alimentation) pour l'étude sur la restauration idéale, prise en charge donc de l'intégralité de la dépense prévisionnelle hors-taxes.

Renonciation au droit de préemption sur les DIA suivantes qui sont listées dans le tableau.

0-3 - Agenda

Donc les prochaines commissions : enfance-jeunesse aura lieu demain, jeudi 27 janvier, à 17h30 ; une commission des Finances est prévue le jeudi 3 mars à 18 h.

Puis vous avez à suivre les dates des prochains Conseils municipaux. À signaler que le prochain Conseil, du 16 mars, nous aurons à voter les comptes administratifs et le budget primitif, donc c'est une séance qui sera assez longue. Nous vous proposons de le faire en deux parties, de 18 à 20 h, et ensuite il y aura des plateaux-repas si la pandémie nous y autorise, mais on peut espérer, et une deuxième partie à partir de 20h30.

Hélène Lutz : Il y a deux dates de commissions qui ont été omises, le lundi 31 janvier 2022, vous avez reçu logiquement l'invitation pour 17 h, la commission Mobilités. Et le jeudi 17 février 2022 à 14h30, la commission Urbanisme.

Dominique Bellein-Gallo : Alors une information qui va faire un petit peu de bien aussi : notre galerie municipale va bientôt rouvrir sur une première exposition pour l'année 2022. Un nouvel agent a pris place à temps complet au sein de l'effectif de la mairie depuis mi-janvier et est déjà au travail pour la programmation annuelle et la communication qui en découle. Sarah Moyon, venue de la région nantaise, prépare activement l'exposition « Temps de femmes » que les habitués connaissent bien et que nous désirions conserver.

Début mars, nous accueillerons cinq artistes qui participeront à cette exposition. Un article dans la presse nous en dira plus sur notre nouvelle agente, qui se présentera vous.

Nous remettons bientôt en place, avec Kevin Lebrun, un nouveau comité de pilotage pour assurer le choix des expositions. Voilà. À très bientôt à La Galerie !

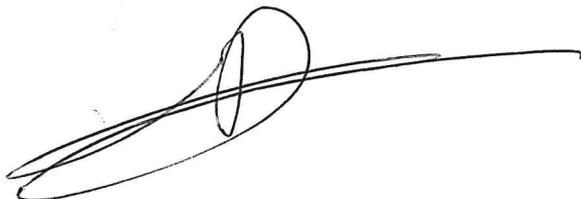
Monsieur le Maire : Merci, Dominique.

Voilà donc nous allons pouvoir clôturer ce Conseil. Avant de passer la parole au public, je vous remercie de votre attention et puis je remercie les services pour tout le travail de préparation.

La séance est levée à 20h30.

Secrétaire de Séance

Laurent HONORÉ



Président de séance

Paul CHAUVIN

